

LE DEVOIR

Vol. LXXXIX - N° 71

MONTRÉAL, LE JEUDI 2 AVRIL 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

« Dégage ! »

Le gouvernement fédéral a, depuis quelque temps, un nouveau dada. Il se vante sur toutes les tribunes d'offrir une marge de manœuvre financière aux provinces en créant des programmes pour les parents pauvres ou encore les jeunes désireux de poursuivre des études post-secondaires. Ce qu'Ottawa ne dit pas, c'est que la latitude d'une province ne pourra augmenter qu'en cessant d'offrir ses propres prestations.

Rien n'interdit à Ottawa de verser de l'argent directement aux citoyens qui, eux, ne peuvent qu'apprécier une aide financière supplémentaire. Les problèmes commencent à surgir quand Ottawa se sert de son nouveau programme pour mieux se mêler de politique sociale ou encore quand il décide de verser une aide étrangement similaire à celle que verse déjà une province. C'est le cas des bourses du millénaire.

Il faut dire qu'il est difficile pour Ottawa de ne pas doubler ce que font les provinces quand vient le temps d'agir sur les fronts social ou éducatif, de compétences provinciales exclusives. Ottawa peut intervenir par son pouvoir de dépenser ou en augmentant ses transferts, une solution dénuée de visibilité.

A part l'assurance-emploi et les pensions de vieillesse, le fédéral n'offre qu'une seule aide financière directe d'importance aux particuliers, soit les prestations aux parents pauvres, programme créé sous les conservateurs et dont les modalités pouvaient être ajustées d'une province à l'autre.

Les libéraux ont accru le budget de ce programme et l'ont bonifié. La nouvelle version de cette prestation entrera en vigueur en juillet prochain. Depuis son annonce, le ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, ne cesse de dire qu'il a ainsi «dégagé une marge de manœuvre» pour les provinces et obtenu d'elles l'engagement d'investir cet argent dans des programmes pour les parents pauvres qui travaillent.



Manon Cornélius

Bien que la politique sociale soit un domaine de compétence provinciale exclusive, il a aussi demandé et obtenu de voir leurs «plans de réinvestissement». Sentant l'ingérence, Québec a refusé de soumettre le sien — les Québécois recevront leurs prestations de toute façon.

Mais qu'arrive-t-il de cette fameuse marge de manœuvre? Rien du tout car, si la formule est habile et bien tournée, elle cache autre chose. Ce ne sont pas les provinces qui recevront les chèques, mais leurs citoyens. La seule façon pour la province de dégager des fonds est de réduire les chèques d'aide sociale. Depuis le début, Ottawa suggère d'ailleurs aux provinces de réduire ces chèques d'un montant équivalent aux prestations versées et de réinvestir les fonds dans des programmes pour les travailleurs pauvres.

L'objectif est louable. Dans la plupart des provinces, les assistés sociaux qui trouvent un emploi faiblement rémunéré y perdent au change, car ils se retrouvent sans aide financière pour les services de garde, sans assurance pour les soins dentaires, les examens de la vue ou les médicaments.

Ottawa aimerait que cette situation soit corrigée, et les provinces sont d'accord. Ne serait-il pas plus simple, dans les circonstances, d'accroître les transferts en argent destinés aux programmes sociaux? Oui, mais ce serait moins visible.

Bref, Ottawa veut que la province dégage partiellement le terrain du soutien au revenu et qu'elle se lance ensuite dans d'autres initiatives. Le fédéral se voit alors accorder le beau rôle, celui d'émettre les chèques aux citoyens alors que la province, pour créer un nouveau programme, doit couper les siens. Les provinces peuvent évidemment contourner le problème en refusant de toucher aux chèques destinés aux familles bénéficiaires d'aide sociale.

Le cas des bourses du millénaire est différent. À part le Québec, aucune province ne s'en soucie puisque aucune ne verse de bourses d'étude. Dans le cas du Québec, la venue de la Fondation sera un énorme grain de sable dans l'engrenage du programme des prêts et bourses.

La solution la plus simple, mise de l'avant par Québec et l'ensemble du monde de l'éducation, serait de transférer une partie des fonds au gouvernement provincial. Il n'en est pas question. Ottawa tient à sa visibilité. La «marge de manœuvre» — comme l'appelle encore Pierre Pettigrew — que le fédéral offre à Québec pourrait ressembler à ceci, de dire le ministre. D'abord, la province fournit à la Fondation les noms de 25 000 boursiers québécois. Puis, n'ayant plus à les aider financièrement, elle investit ailleurs les sommes économisées. Encore une fois, on lui demande de faire de l'air pour le fédéral.

Si Québec refuse de jouer le jeu et qu'Ottawa maintient sa position, la marge de manœuvre pourrait prendre des allures de casse-tête. Ou Québec se met à la remorque de la fondation en lui laissant attribuer ses bourses en premier, question d'éviter les débordements, ou il prend les devants, au risque de réduire le bassin de candidats de la fondation.

Si cette dernière tient à verser ses 100 000 bourses annuelles, on verra alors des fonds destinés au Québec être dépensés ailleurs au Canada. Les Québécois, eux, auront payé deux fois sans en profiter pleinement.

Jolie marge de manœuvre!

CULTURE

Concert de protestations à l'école secondaire
Pierre-Laporte, page B 7



LES ACTUALITÉS

Inondations: l'attention se tourne vers la rive nord, page A 4



RÉGIONS

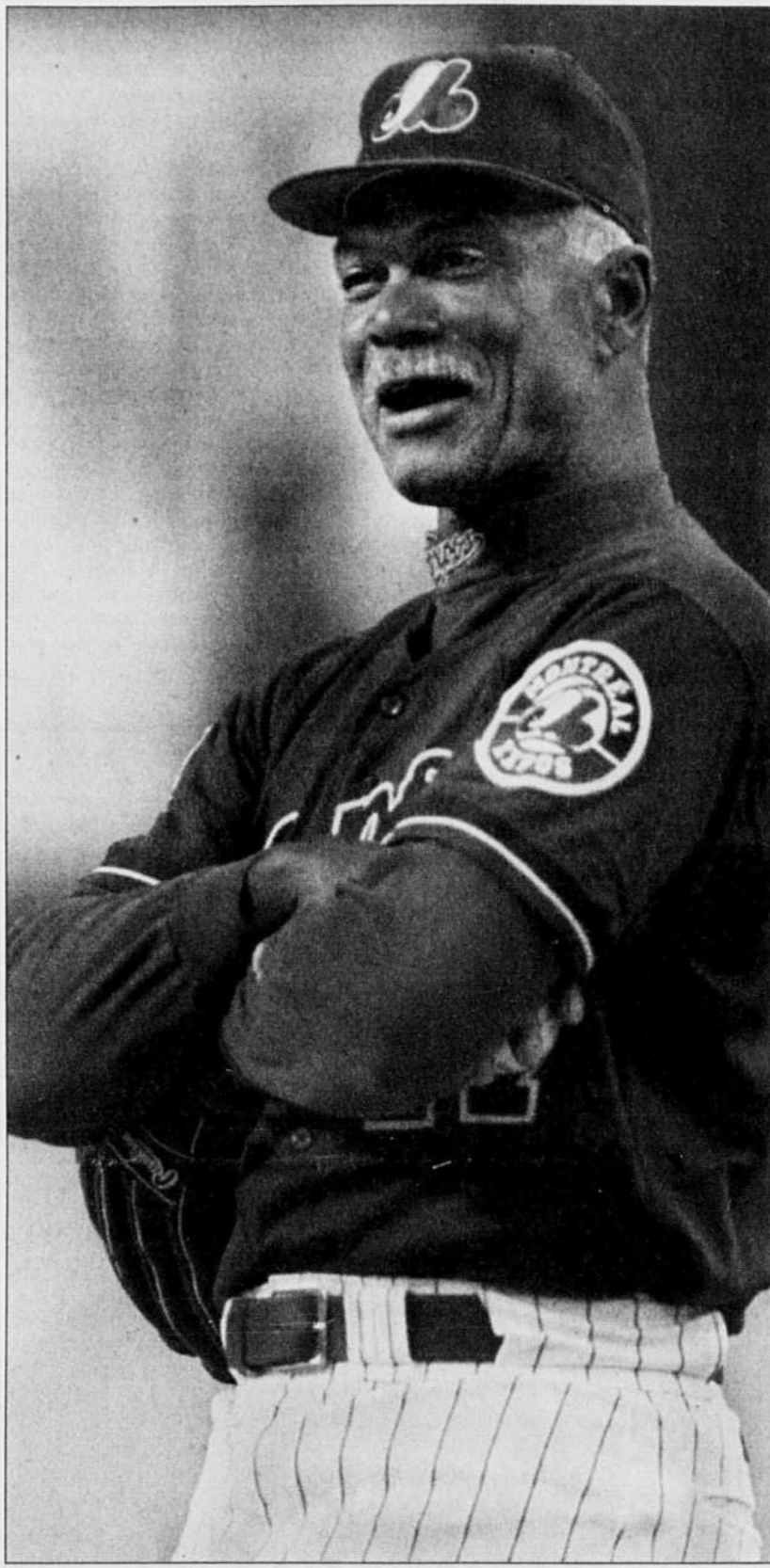
Le grand périple des Algonquins de la Gatineau, page B 1

Au jeu, malgré tout!



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LES EXPOS de Montréal ont amorcé hier la 30^e campagne de leur histoire, peut-être la dernière si le président Claude Brochu (photo du haut) ne parvient pas à trouver le financement nécessaire pour la construction d'un nouveau stade. Le gérant Felipe Alou (à droite) devra cette année encore sortir des tours de son sac pour arracher des victoires. Au Stade olympique, en après-midi, Alou a dirigé une dernière séance d'entraînement pré-saison, à laquelle a pris part le joueur d'avant-champ José Vidro (ci-dessus).



La dernière saison à Montréal?

Au baseball, le dicton des éternels déçus recommande d'«attendre à l'an prochain». À Montréal, de l'aveu même de la direction des Expos, il faudra multiplier patience et longueur de temps par trois: rien avant 2001, l'horizon évanescent, la saison inespérée d'entrée dans le nouveau stade à ciel ouvert qui, dit-on, sauverait la franchise. Et c'est moins sur le terrain que dans les grands bureaux de Montréal que se jouera l'avenir, qu'on déterminera s'il y aura seulement un «an prochain».

JEAN DION
LE DEVOIR

Felipe Alou, l'entraîneur-chef des Expos, est un Sisyphe du sport professionnel contemporain, contraint sans cesse de remonter la pierre que chaque solde d'après-saison rabat au trentième dessous, gérant bien malgré lui d'une décroissance qui confine au dénuement. Encore une fois, pour donner l'illusion de la compétitivité, il devra sortir de petits miracles de sa besace de vieux sage qui en a vu d'autres. L'histoire est une vieille dame qui bégaie.

Mais comme toujours, le réalisme d'Alou se double d'un refus de la démission. «Attendons de voir», disait-il au sujet

de son squelette d'équipe majeure, hier, quelques heures avant le match inaugural de la saison 1998 au Stade olympique. «Nous avons des carences: pas assez de vitesse, pas assez de puissance au bâton et un personnel de lanceurs rempli de jeunes qui, dans quelques cas, arrivent du calibre AA. Mais combien de fois a-t-on fait des prédictions erronées à propos de notre club au cours des dernières années?»

Pour cette première série, les Expos trouvaient d'ailleurs en face d'eux une sorte de miroir, les Pirates de Pittsburgh. Ces derniers ont aussi adopté une stratégie mineure — diminution draconienne de leur masse salariale, investissement dans les jeunes — dans l'espoir d'emmenager dans un nouveau stade en 2000 ou 2001. La masse salariale «combinée» des Expos et des Pirates équivaudra cette saison à environ le tiers, à peine, de celle des Braves d'Atlanta!

Et pourtant, pas plus tôt que l'an passé, les Pirates ont été dans la course au titre de la section Centrale de la Ligue nationale jusqu'à la toute fin.

Les Expos entamaient hier soir leur 30^e saison, peut-être la dernière. Loin de la frénésie de septembre dont, à moins d'un parcours impossible à imaginer aujourd'hui, elle ne sera qu'une figurante depuis longtemps écartée des vrais enjeux, c'est fin juin, avant même la pause du match des Étoiles, que sera tranché le destin de l'équipe. Ou Claude Brochu aura suffisamment séduit le milieu des affaires — à hauteur de 85 millions — pour poursuivre sa

VOIR PAGE A 8: EXPOS

Montréal épuise ses réserves

Pour la troisième année, l'administration Bourque accuse un déficit

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La Ville de Montréal a connu en 1997, pour la troisième année, un déficit technique comblé à même les réserves, produisant ainsi un surplus d'exercice artificiel de 9,2 millions. Cette situation découle du fait que Montréal a dépensé 42,4 millions de plus qu'elle n'a encaissé de recettes.

En 1997, les revenus s'établissaient à 1,932 milliard et les dépenses à 1,975 milliard (voir tableau ci-dessous). Pour combler la différence, l'administration municipale a puisé 51,6 millions principalement dans ses réserves. En 1996, le déficit technique s'élevait à 7,7 millions, et l'année précédente il était de 4,9 millions. Pour chacune de ces années financières, la Ville a affecté des fonds prélevés dans les réserves pour créer un surplus.

C'est ce qui ressort du bilan financier de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre dernier et rendu public hier.

Invitée à commenter la situation, la conseillère municipale Johanne Lorrain, responsable des finances au sein du comité exécutif de la Ville, a tenté d'en réduire la portée, expliquant l'option politique de l'équipe du maire Pierre Bourque. «Depuis quelques années, le choix a été de ne pas augmenter les taxes et d'utiliser les surplus des années

VOIR PAGE A 8: MONTRÉAL

La pollution acide s'aggrave

Environnement Canada dresse un sombre bilan

LOUIS-GILLES FRANCEUR
LE DEVOIR

Malgré les progrès importants accomplis par le Canada et les États-Unis depuis 1990, la pollution acide continue de menacer 95 000 lacs dans l'est du pays, soit une surface lacustre équivalant à un peu moins de deux fois l'île du Prince-Édouard. Quelque 162 000 populations de poissons présentes dans ces lacs sont menacées de disparition à moins de nouvelles réductions des oxydes de soufre (SO₂), qui iraient au delà des normes canado-américaines actuelles.

C'est ce que révèle le dernier bilan sur la pollution acide, produit par Environnement Canada huit ans après celui de 1990. Ce dernier avait servi de base empirique à l'entente canado-américaine par laquelle les deux pays avaient convenu de ramener le dépôt annuel au sol de matières acides à 20 kilogrammes par hectare. Cet objectif, qui devrait être atteint dans la plupart des régions sauf pour une portion de l'Ontario et du Québec, n'est toutefois pas suffisant à la lumière des dernières études, affirment les chercheurs.

Ce rapport en cinq volumes prédit, au rythme où vont les choses, des pertes majeures pour l'industrie forestière des provinces de l'Est et du Québec en particulier: dans les forêts où on dépasse les charges critiques de dépôts d'acidité, les scientifiques prévoient des taux de mortalité accrue des arbres pouvant atteindre, selon les espèces, entre 6 et 11 % par décennie. De plus, ils prévoient qu'à des charges d'acidité moins critiques (300 à 500 eq/ha/an), la productivité des forêts sera réduite de 30 à 40 % dans les régions les plus sensibles. Les industriels devront donc récolter beaucoup plus d'arbres, de plus en plus malingres, pour obtenir les volumes de bois nécessaires au fonctionnement de leurs usines.

VOIR PAGE A 8: POLLUTION

Clinton s'en tire à nouveau

La cour déboute Paula Jones. Le président n'aura pas à subir son procès pour harcèlement sexuel.

À la surprise générale, Bill Clinton a échappé hier à son procès pour harcèlement sexuel prévu en mai, la justice ayant décidé de classer l'affaire Paula Jones. Le président américain a de nouveau retourné en sa faveur une situation très compromise, comme il en a pris l'habitude depuis le début de sa carrière.

AGENCE FRANCE PRESSE

Petite provinciale courageuse ou marionnette manipulée, Paula Jones a perdu hier face au président Bill Clinton, dont elle était pourtant devenue le cauchemar depuis quatre ans.

Elle n'aura pas le procès civil qu'elle cherchait, la justice ayant estimé que sa plainte pour harcèle-

ment sexuel n'était pas assez étayée pour justifier un procès, dont la date avait pourtant déjà été fixée au 27 mai.

«Nous sommes extrêmement déçus», a déclaré sa porte-parole, Susan Carpenter McMillan, sur la chaîne de télévision CNN. «C'est une chose à laquelle nous ne nous attendions pas», a-t-elle ajouté.

«Je suis choquée, a-t-elle poursuivi. Je ne serais pas honnête si je ne vous disais pas que j'ai été complète-

ment soufflée par cette décision. Je pense que la juge [Susan Webber] Wright a pris une mauvaise décision. Mais, sauf respect, ce n'est pas la première fois qu'elle prend une mauvaise décision dans cette affaire.»

Les avocats de Mme Jones ont annoncé pour leur part qu'ils envisageaient «très sérieusement» de faire appel. «Lorsqu'on fait un procès à l'homme le plus puissant du monde, on s'attend à ce que ce soit difficile», a déclaré l'un d'eux, John Whitehead.

La décision de la juge Susan Webber Wright a constitué une surprise pour les experts dont la plupart s'attendaient à ce que le procès soit maintenu,

VOIR PAGE A 8: CLINTON

MÉTÉO

Montréal Pluie
intermittente.
Max: 10 Min: 4

Québec Bruine. Pluie se changeant en neige.
Max: 3 Min: -1
Détails, page B 4

INDEX

Agenda B 6 Le monde A 5
Annonces B 6 Les sports B 5
Avis publics B 4 Montréal A 3
Culture B 8 Mots croisés B 5
Économie B 2 Politique A 4
Éditorial A 6 Télévision B 7

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Les langues officielles sous le couperet des Finances

Ottawa veut donner suite au rapport Goldbloom

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement fédéral n'a pas tardé à réagir à la recommandation de son commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom, en annonçant hier la formation d'un groupe de travail chargé d'examiner l'application de la Loi sur les langues officielles dans les institutions fédérales à la lumière des compressions et des privatisations des dernières années.

Vingt-quatre heures après que M. Goldbloom en eut fait la demande, le président du Conseil du trésor fédéral, Marcel Massé, a indiqué qu'il mettait en route dès maintenant le groupe de travail. «Le groupe aura pour mandat de procéder à une analyse de l'effet sur les langues officielles des transformations survenues dans l'appareil gouvernemental et de me proposer toute mesure d'amélioration», a-t-il expliqué.

Présidé par le vice-recteur à la recherche et à l'enseignement de l'université de Moncton, Yvon Fontaine, le groupe devra remettre son rapport d'ici l'automne prochain.

M. Massé a soutenu qu'il faisait siennes les conclusions du commissaire Goldbloom à l'égard de la situation actuelle. «Je pense que M. Goldbloom a pas mal raison quand il indique qu'on a besoin d'étudier plus en détail les résultats des transformations du gouvernement», a-t-il dit.

En fait, M. Goldbloom est allé beaucoup plus loin que cela. Dans l'étude spéciale qu'il a rendu publique mardi, il n'a pas hésité à «tirer la sonnette d'alarme». Selon lui, l'application de la Loi sur les langues officielles bat de l'aile. «Le gouvernement ne tient pas dûment et activement compte de sa responsabilité à l'égard des besoins et des intérêts des communautés de langues officielles en situation minoritaire», écrivait-il.

M. Goldbloom souhaitait que le groupe soit formé dans les 90 jours suivant la publication de son étude.

On connaît déjà la composition du groupe. Outre le président, sept personnes y siègeront qui proviennent toutes des milieux francophones et anglophones minoritaires.

Les membres sont les suivants: Linda Cardinal, professeure en sciences politiques à l'Université d'Ottawa; Jean-Marc Hamel, membre du bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa (ancien directeur général d'Élections Canada); Jacques Michaud, directeur des affaires nationales et internationales du collège Boréal, de Sudbury; Graham Greig, ancien gestionnaire des ressources humaines chez E.B. Eddy; Hugh Maynard, président du Quebec Community Groups Network et directeur général de la Quebec Farmers' Association; Jim Mitchell, partenaire du Cercle Sussex; et Claudette Tardif, doyenne de la faculté Saint-Jean de l'université de l'Alberta.

Gestion du sang au Québec

Rochon rassure Rock

Québec ne veut surtout pas entrer en guerre avec Ottawa au sujet du nouveau système de gestion du sang québécois. Le ministre Rochon a écrit à son homologue fédéral pour le rassurer à ce sujet.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, réplique au ministre fédéral Allan Rock que celui-ci n'a aucune raison de s'inquiéter quant au respect des normes canadiennes par le nouveau système québécois de gestion du sang. Devant les inquiétudes émises hier par le ministre de la Santé fédéral par écrit, son homologue québécois a voulu le rassurer dans une lettre où il souligne qu'Héma-Québec, la nouvelle agence québécoise du sang, se conformera aux normes pancanadiennes.

«Je peux rassurer M. Rock en lui disant que tout est en marche depuis un an et qu'aujourd'hui même les représentants d'Héma-Québec sont à Ottawa présentement pour formaliser ce qui avait été discuté de façon informelle jusqu'à maintenant.»

Le ministre Rochon s'est dit surpris de la réaction de son homologue fédéral, mais il concède que les délais pour la mise en place du nouveau système sont très courts. Cependant, ils le sont encore plus pour les Services canadiens du sang, souligne M. Rochon, car il s'agit d'une agence pancanadienne. Il se dit donc confiant de voir Héma-Québec prêt au mois de septembre.

«Il va falloir que tout le monde collabore par exemple, confie le ministre. Il faut que personne, à aucun niveau, ne se mette à faire des complications bureaucratiques. [...] On a une obligation de résultats et on va la réaliser.»

Le ministre Rochon a clairement voulu éviter hier toute confrontation avec le gouvernement fédéral. Il soutient qu'à son avis le ministre Rock ne cherche pas, non plus, à provoquer une nouvelle «chicane» avec le Québec en intervenant dans un dossier de compétence provinciale.

«Je présume juste qu'il veut s'occuper de ses affaires. Il n'y a pas lieu de se chicaner. Nous, cette question, on l'a traitée comme services de santé avec les collègues des autres provinces. Il n'y a jamais eu de politique de faite avec ça et je n'en ferai pas de politique avec ça.»



Jean Rochon



Allan Rock

La seule fonction du gouvernement fédéral dans la gestion du sang est de convenir des normes de qualité. Ottawa ne sera pas membre des Services canadiens du sang qui sont financés par les provinces. Ottawa fournit toutefois 80 millions pour la mise à jour de la réglementation et pour aider à la transition des acquis de la Croix-Rouge.

Importance de l'intégration

Dans sa lettre, le ministre Rock soulignait hier l'importance de l'intégration du nouveau système, de l'approvisionnement constant en sang, du respect des normes canadiennes, de l'hémovigilance et des économies d'échelle permises par l'agence canadienne. Il disait regretter de ne pas avoir reçu les plans détaillés de Québec sur la réglementation fédérale en matière de produits thérapeutiques.

Le ministre Rochon disait avoir trouvé réponse à toutes ses interrogations hier. Il prétend que même la Société canadienne d'hémophilie reconnaît maintenant que le nouveau système québécois «va dans le bon sens».

Mais, de son côté, l'opposition libérale à Québec demande au gouvernement de tenir des consultations publiques sur le nouveau système québécois et sur Héma-Québec, qui remplacera la Croix-Rouge. On dit vouloir s'assurer ainsi que la «décision partisane» du gouvernement ne causera pas de bavure.

Tribunaux administratifs

Le brouhaha accueille la nouvelle loi

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'entrée en vigueur du nouveau Tribunal administratif du Québec a donné lieu à un orageux débat à l'Assemblée nationale sur les nominations partisanes. L'opposition libérale a accusé le gouvernement d'instaurer un mode de nomination non partisan dans les tribunaux administratifs, mais d'avoir nommé au même moment un ex-député bloquiste à la Commission des affaires.

Le député libéral de Chomedey, Thomas Mulcair, a cité la récente nomination de l'ex-député Michel Daviault, à qui il reproche de ne pas avoir la compétence pour siéger à la Commission puisqu'il s'agit d'un ancien vendeur de couvre-planchers.

Mais le premier ministre Lucien Bouchard a bondi, soulignant que le gouvernement péquiste avait nommé plusieurs anciens députés libéraux au sein de tribunaux administratifs depuis 1994. Il en a dressé une liste de cinq. «Ce n'est pas parce que quelqu'un a été élu député qu'il faut le considérer comme incompétent», a dit M. Bouchard.

Le chef de l'opposition, Daniel Johnson, a voulu se porter au secours de son député en soulignant que M. Daviault n'avait jamais été député. Cette erreur manifeste — M. Daviault a été député fédéral bloquiste d'Ahuntsic — a immédiatement été relevée par le premier ministre Bouchard qui a commenté: «Ce n'est pas parce que quelqu'un a été député fédéral qu'il devient incompétent. Le Parti libéral attend des compétences qui viennent d'Ottawa», a ironisé M. Bouchard dans une allusion à la venue prochaine de Jean Charest à la tête du PLQ.

Ce débat a relégué dans l'ombre l'entrée en vigueur annoncée hier de la Loi sur les tribunaux administratifs. Le nouveau tribunal entendra des causés en appel qui étaient entendues jusqu'à maintenant devant six organismes quasi judiciaires: la Commission des affaires sociales, le Bureau de révision en matière d'immigration, la Commission d'examen des troubles mentaux, le Bureau de révision de l'évaluation foncière, le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole et la Commission municipale.

Le ministre de la Justice, Serge Ménard, a souligné les avantages du nouveau système: les règles de procédure seront uniformisées, une cause devra être entendue dans les six mois suivant l'appel et la décision devra être rendue dans les trois mois de l'audition dans un langage clair et accessible.

Kim Campbell défend le Canada à Hollywood

CANADIAN PRESS

Los Angeles — Ces jours-ci, Kim Campbell, qui dirige la représentation canadienne à Los Angeles, a fort à faire pour persuader les Américains que les politiques culturelles du Canada, et plus particulièrement celles qui régissent son industrie cinématographique, ne sont pas anti-américaines. Une tâche particulièrement difficile puisque cette politique complexe fait présentement l'objet d'un réexamen à Ottawa.

Comme les autres pays à travers le monde, «nous aimons les produits culturels américains, nous sommes d'enthousiastes consommateurs d'émissions de télévision et de films américains», affirme l'ex-première ministre conservatrice, qui agit depuis deux ans comme consul général pour l'actuel gouvernement libéral, à Los Angeles. «À la différence des États-Unis, nous avons un problème, celui de ne pas voir notre réalité reflétée au cinéma et à la télévision. Mais cela ne préoccupe absolument pas les Américains.»

L'ancienne première ministre s'efforce donc d'exprimer les arguments en faveur de la protection de l'identité culturelle canadienne en termes que les Américains peuvent saisir, en leur expliquant les frustrations qu'éprouvent les femmes, les minorités raciales, voire les cinéastes américains indépendants lorsqu'ils tentent de raconter leurs histoires dans un système dominé par les grands studios hollywoodiens myopes.

Mme Campbell ignore quelle orientation prendra la politique fédérale sur le cinéma dans la foulée du réexamen annoncé en février dernier par le ministre du Patrimoine Sheila Copps. L'exercice devrait être terminé cet automne. Mais Mmes Campbell et Copps semblent d'accord pour dire que la question n'est pas tant de savoir si on doit protéger l'industrie nationale du cinéma, mais comment. À l'heure actuelle, les contribuables versent 40 millions de dollars en subventions pour l'industrie cinématographique canadienne.

Certains proposent d'assouplir les restrictions imposées aux distributeurs étrangers et de les laisser investir dans des projets canadiens, d'autres préconisent d'écarter ces firmes étrangères.

Si vous donnez un poisson à un homme, il mangera durant un jour. Si vous lui offrez un téléphone sans fil abordable, il commandera ce qui lui plaira.

clearnet
scp
numérique

20\$ par mois
100 minutes en tout temps

30\$ par mois
100 minutes en tout temps
+ illimité les fins de semaine

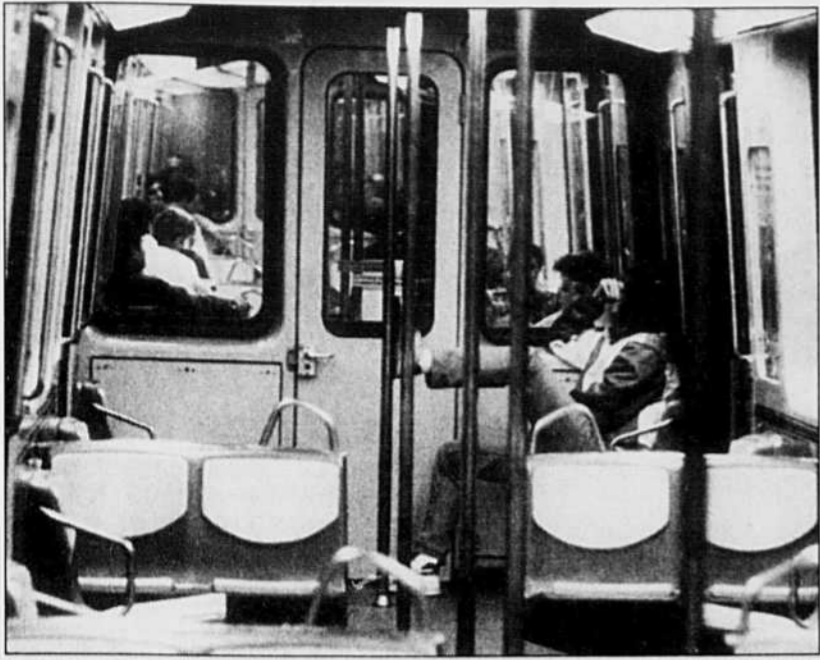
Chez Clearnet nous croyons que tout le monde devrait pouvoir se payer un téléphone sans fil. C'est pourquoi nos forfaits commencent à seulement 20 \$ par mois pour 100 minutes de temps d'appel, ce qui rend le SCP Clearnet beaucoup moins cher à utiliser qu'un cellulaire. De plus, vous n'avez aucuns frais de mise en service à payer, aucun contrat à signer, une garantie «argent remis» de 30 jours sur le téléphone et une couverture immédiate d'un océan à l'autre. Qu'attendez-vous ? Le futur est simple.

Appelez le 1 888 CLEARNET* (1 888 253-2763) ou visitez notre site web au www.clearnet.com pour plus de détails. Vendu à la boutique Clearnet située au 950, rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal et chez les marchands participants de:



LE DEVOIR

MONTRÉAL



ARCHIVES LE DEVOIR

La police craignait qu'un attentat au gaz sarin soit perpétré dans le métro notamment, selon la Régie de la santé.

Attentat au gaz sarin

La police invoquait des menaces réelles, affirme la Régie de la santé

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Dans une lettre envoyée à la police de la CUM, la Régie régionale de la santé de Montréal affirme qu'elle n'a pas réagi avec excès dans l'affaire du gaz sarin et que les policiers ont bel et bien demandé, deux fois en 48 heures, à la Régie de se tenir sur le pied de guerre pour réagir à un attentat terroriste.

Dans cette lettre, dont *Le Devoir* a obtenu copie, le directeur de la Régie, Marcel Villeneuve, soutient même que des représentants de la police ont participé aux discussions concernant la commande de milliers de doses d'antidotes pour contrer les effets du puissant gaz toxique qui menaçait de répandre dans un lieu public un groupe d'extrémistes.

Or, lundi dernier, un porte-parole du Service de police de la CUM affirmait que de réelles menaces d'attentat n'avaient jamais plané sur la métropole et que la Régie avait paniqué en plaçant sept hôpitaux du Grand Montréal en «état d'alerte» et mal interprété une rencontre avec la police.

Importance minimisée

Dans une lettre très directe, envoyée le 31 mars au commandant Normand Bernier du SPCUM, le directeur de la Régie, Marcel Villeneuve, se dit préoccupé par la version donnée par la police aux médias, visant à minimiser l'importance des rencontres tenues entre la police et la Régie dans l'affaire du gaz sarin, et la gravité de la menace évoquée par les forces policières. La Régie ne digère pas du tout d'être accusée d'avoir «mal interprété» la situation.

Selon la Régie, la menace invoquée par la police était bien réelle, à tel point que des officiers ont convoqué à deux reprises les représentants de la Régie, les 26 et 27 mars, et ont donné deux dates précises pour la tenue d'événements attentats. Au cours de ses réunions, un représentant du SPCUM aurait même demandé à la Régie si elle disposait de suffisamment d'antidotes pour faire face à un attentat et affirmé que le système des mesures d'urgence était placé «en état de veille».

À ce moment, la police craignait notamment une attaque au stade Molson lors d'une partie de hockey, et une autre dans le métro, en raison de trois communiqués émis depuis le 4 mars par des groupes extrémistes brandissant des menaces d'attentats au gaz mortels.

«Il y avait bel et bien une situation que vous avez déclenchée... Nous comprenons mal le traitement que vous avez fait de cette situation en cherchant à banaliser les demandes que vous nous avez faites. Nous nous attendons à ce que vous preniez les vôtres dans de telles situations», tranche le directeur de la Régie.

De plus, la Régie affirme qu'à aucun moment le représentant de la police, Normand Bernier, n'a précisé qu'il s'agissait d'une rencontre de «vague planification» alors que la Régie a discuté en sa présence d'une commande de 5000 doses d'Atropine pour traiter l'intoxication au gaz sarin.

Bref, si les groupes extrémistes n'ont lancé que de vagues menaces sur Montréal, ils ont néanmoins réussi à lancer un pavé bien réel dans la mare des bonnes relations entre les autorités policières et médicales montréalaises.

Plombages

L'UdeM plaide en faveur des amalgames au mercure

LIA LEVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Une requête en recours collectif déposée en Ontario contre les obturations au mercure étonne à la faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal.

Pierre Desautels, lui-même dentiste depuis 35 ans et qui enseigne à la faculté de médecine dentaire de cette université, est un spécialiste des matériaux dentaires. L'Ordre des dentistes du Québec lui réfère les journalistes qui veulent obtenir des informations sur la question. En entrevue hier, M. Desautels se disait étonné de cette requête en recours collectif maintenant, d'autant plus que ce débat date de 1979. Ce débat sur la sécurité des obturations au mercure, que l'on appelle amalgames, reprend de façon cyclique, notait-il.

Il n'y a jamais eu de recours collectifs intentés au Québec, selon lui, contre ces amalgames. En Ontario, une requête en recours collectif a été déposée mardi par un groupe de citoyens, au nom des Canadiens qui ont de telles obturations et qui n'ont pas été informés du danger qu'elles pouvaient représenter. Le groupe réclame le remboursement du coût de remplacement de ces amalgames, ainsi que des dommages et intérêts.

L'unanimité n'est pas faite sur la question, même chez les dentistes du Québec. Selon M. Desautels, le seuil de toxicité pour le mercure est en moyenne de 100 microgrammes. Une personne «sensible» commence à être affectée à 50 microgrammes de mercure, rapporte-t-il.

La Société psychanalytique de Montréal

CONFÉRENCE

JEAN-CLAUDE ROLLAND
psychanalyste de Lyon,
auteur de

Guérir du mal d'aimer :
Les mots de l'analyse, les mots de la poésie

Le vendredi 3 avril 1998, 19h

Université de Montréal
Pavillon principal
Salle E-310

Inscription 30 \$; étudiants 20 \$
Téléphone: 342-5208

Décès d'un bébé suivi par la DPJ

Il faut revoir la loi, croit le directeur de la Protection de la jeunesse

Après le décès d'un bébé, la Direction de la protection de la jeunesse est une fois de plus accusée de ne pas avoir agi à temps. Plusieurs mois après le drame, la DPJ de la Montérégie répond qu'elle n'a pas à porter seule le blâme dans cette affaire et que la loi comporte aussi des failles.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La mort violente d'un bébé de trois mois, dont la famille avait été signalée à l'attention de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) dès décembre 1996, a semé la consternation sur la Rive-Sud. À la lumière de ce décès, le directeur de la DPJ de la Montérégie croit qu'il faut revoir les lois qui imposent la confidentialité et nuisent au transfert d'information cruciale entre les professionnels impliqués auprès des enfants maltraités.

C'est qu'en décembre dernier, un nourrisson, dont la famille était sous «la surveillance» de la DPJ, est mort d'une hémorragie cérébrale due à de mauvais traitements. Pourtant, le frère de cet enfant avait déjà été signalé à deux reprises par des hôpitaux, notamment un mois auparavant, pour des blessures dues à de la violence parentale.

Le décès du jeune bambin, pour lequel une enquête criminelle et une enquête du coroner sont en cours, a été constaté à l'Hôpital de Montréal pour enfants le 31 décembre 1997.

Mais ce n'est qu'à ce moment que la DPJ a décidé de placer le grand frère en sécurité hors du foyer, même si l'hôpital Sainte-Justine avait signalé l'enfant dès la fin novembre pour des contusions et des ecchymoses dues à de mauvais traitements.

Malgré ce raté dans le suivi de la DPJ, Jean-Pierre Hotte, directeur de la DPJ pour la Montérégie, affirme que la DPJ ne peut porter seule le blâme de ce décès.

«Les événements survenus avant et après le signalement n'étaient pas si simples à décoder. Des renseignements nous donnaient des indices contraires démontrant que la compétence parentale n'était pas mise en doute. On ne peut prendre tout le blâme, ni le jeter sur le secteur hospitalier ou médical», affirme-t-il.

Le décès de ce petit bébé est d'autant plus surprenant qu'en l'espace d'un an, le grand frère a été signalé à deux reprises à la DPJ en raison de marques de violence: une première fois en novembre 1996 pour une fracture, et une deuxième fois à Sainte-Justine pour des ecchymoses. La DPJ soutient qu'elle terminait l'évaluation

du dossier au moment où elle a été avisée de la mort du petit frère et qu'un travailleur social avait déjà rendu visite à la famille.

Par ailleurs, le bébé avait aussi été vu à Sainte-Justine peu de temps avant sa mort, et à ce moment, le médecin n'avait rien signalé d'anormal, allègue M. Hotte. Un examen plus poussé a démontré que les marques que portait l'enfant auraient pu lui mettre la puce à l'oreille. Le fil de l'histoire révèle qu'il y a aussi eu des manquements du côté médical.

Chose certaine, toute cette histoire a soulevé une petite tornade à l'hôpital Sainte-Justine et à la DPJ de la Montérégie. Mais Jean-Pierre Hotte, directeur de la DPJ de la Montérégie, estime que son organisme n'a pas à porter tout le blâme dans cette triste affaire. Il pense plutôt qu'il est urgent d'améliorer les communications entre les divers professionnels qui interviennent auprès des enfants maltraités.

«C'est clair qu'il faut une série de moyens pour changer la situation et améliorer la communication entre les hôpitaux, la DPJ et les CLSC. Ça vaudrait la peine d'examiner des changements à la loi pour permettre la mise en commun d'information entre les

gens qui interviennent auprès des enfants», affirme-t-il.

Même si la loi de la protection de la jeunesse joue bien son rôle, le directeur des services en Montérégie n'en croit pas moins que ce grave épisode démontre que la confidentialité imposée par plusieurs lois bloque l'échange d'information cruciale entre les médecins, les hôpitaux et la DPJ.

De fait, la loi empêche un médecin ou un autre professionnel d'avoir accès rapidement et aisément aux diagnostics rendus lors de visites précédentes dans différents établissements de santé. M. Hotte soulève l'idée d'une carte à puce qui permettrait de connaître tous les services reçus dans le réseau de la santé par un même patient, quelle que soit la région. «Si on avait vu qu'il y avait une fracture dans le dossier médical, on n'aurait pas fait la même lecture des événements. Personne n'est insensible à ce qui s'est passé», dit-il.

Depuis, des représentants de la DPJ de la Montérégie et de l'hôpital Sainte-Justine se sont rencontrés pour clarifier leurs liens de communications et tenter d'établir les bases d'une collaboration plus efficace.

UQAM

Démission-surprise d'un vice-recteur

Avec le départ de Jean-François Léonard, la rectrice Paule Leduc perd l'un des piliers de la réforme amorcée

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Une des principales réformes mises en place par la rectrice de l'Université du Québec à Montréal, Paule Leduc, vient de subir un dur coup avec la démission précoce et inattendue du vice-recteur au partenariat et aux affaires externes, Jean-François Léonard.

Ce dernier, très proche de Mme Leduc, avait été choisi pour initier une des premières réformes structurelles de la nouvelle rectrice. Après 15 mois «d'efforts surhumains», M. Léonard renonce à poursuivre ses objectifs. Il coupe donc court à un mandat qui devait durer cinq ans mais assure qu'aucune mésaventure politique ne se cache derrière sa démission.

«Mme Leduc avait voulu réformer le haut en créant plusieurs vice-rectorats. Mais les vieilles cloisons se sont reconstruites et la greffe n'a pas marché», conclut simplement M. Léonard, qui quittera son poste la semaine prochaine sans savoir encore ce qu'il fera par la suite. Rien n'a encore été dit sur l'avenir de l'équipe d'une quinzaine de

personnes gravitant autour du bureau de développement des partenariats.

Le mandat du vice-recteur Léonard était très large, englobant à la fois les relations de l'UQAM avec ses partenaires extérieurs, notamment l'industrie privée et les organismes internationaux, et les communications internes de l'université.

Dans ce deuxième volet, M. Léonard avait pour tâche de renforcer et moderniser les activités promotionnelles de l'institution (publications internes mais aussi campagnes de recrutement d'étudiants). Il devait aussi réformer le bureau des diplômés, de manière à accroître la participation d'une partie des 100 000 diplômés de l'UQAM aux activités universitaires.

«Nous n'avons pas fait de grand coup d'éclat mais tentions de modifier la manière traditionnelle de gérer, en

créant de nouveaux espaces, a-t-il résumé hier en confirmant son départ prochain. C'était un mandat pour combiner des choses [...] on ne fait pas de changement de culture facilement, comme cela. Je dépendais de la collaboration des autres.»

Le vice-rectorat de M. Léonard agissait aussi un peu comme ministère des Affaires extérieures. Il s'occupait des relations avec le monde extérieur, notamment de la formation sur mesure en lien avec les entreprises.

Contrat avec l'ACDI

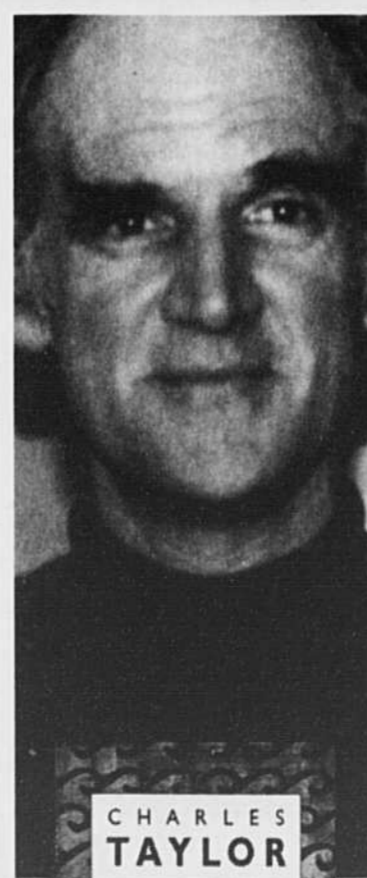
Le vice-rectorat au partenariat et aux affaires externes avait aussi la responsabilité des ententes avec des organismes comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Il a récemment eu beaucoup de difficulté avec un contrat de

14 millions, pour un projet d'alphabetisation au Sénégal, pour lequel l'UQAM devait fournir son appui. Or, l'ACDI n'est pas du tout satisfaite de la manière dont l'UQAM honore le contrat, signé il y a un an et demi. L'UQAM de son côté estime qu'elle est «mal utilisée», selon l'expression de M. Léonard.

Ce dernier a cependant assuré hier que cet accord de contribution n'avait finalement pas été résilié. «Nous avons convenu de réexaminer notre collaboration», a-t-il dit.

La réforme des vice-rectorats n'est pas la seule entreprise par la rectrice de l'UQAM. Mme Leduc pilote présentement une importante refonte des structures de l'université, visant à modifier sensiblement le rôle des départements et des modules. Les changements envisagés ne font pas l'unanimité.

Une œuvre majeure en philosophie



CHARLES TAYLOR
Les Sources du moi
La formation de l'identité moderne

Traduit de l'anglais par Charlotte Melançon

« Un colossal travail d'interprétation dans les couches profondes de l'identité que mène *Les Sources du moi*. Charles Taylor s'attache surtout à révéler le mélange de grandeur et de misère qui caractérise notre condition. »

Philippe de Lara, *Le Magazine littéraire*

Près de 10 ans après sa parution en langue originale, voici la traduction très attendue de l'œuvre capitale de Charles Taylor.

Charles Taylor enseigne la philosophie à l'Université McGill. Sommité internationale dans le domaine de la philosophie morale, il a longtemps tenu la chaire Chichele de l'Université d'Oxford.



714 PAGES • 39,95 \$

LES VERBES EN UN CLIN D'ŒIL

(cartonné)
204 pages, 10,80 \$

Jean-Marie Laurence
avec la collaboration de
Jocelyne Henri

Synthèse des structures et du fonctionnement des formes verbales qui épargnera aux usagers de la langue une foule de recherches et de vérifications fastidieuses. Cet ouvrage traite des mécanismes du verbe : des verbes fondamentaux, irréguliers, usuels - 3^e groupe, défectifs; des formes de la conjugaison; des tableaux de conjugaison; de l'accord du verbe avec le sujet; de l'accord du participe passé; de la concordance des temps. On y retrouve, à la fin, un index des verbes des plus complets.

Siège social :
GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone : (514) 842-3481
Télécopieur : (514) 842-4923
Adresse Internet :
http://www.guerin-editeur.qc.ca

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Le prix unique à l'agenda

(Le Devoir) — Des représentants de tous les maillons de la chaîne du livre doivent se réunir demain à l'invitation de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour débattre du contenu de la politique de la lecture et du livre. La Commission du livre et de l'édition spécialisée, une instance de la SODEC, a décidé de tenir cette séance spéciale en prévision du sommet de la lecture et du livre, les 22 et 23 avril prochains. La ministre Louise Beaudoin espère qu'on y obtiendra un accord interprofessionnel sur la question des remises consenties aux détaillants. La Commission, composée de huit personnes actives dans le milieu du livre comme éditeur, libraire ou distributeur, élargit son cercle et convie au moins huit autres personnes à se joindre au débat (trois libraires, trois éditeurs et deux distributeurs). Une large partie des échanges sera consacrée à la réglementation du prix du livre qui divise le milieu. On souhaite en arriver à quelques propositions, qui serviront de base de discussion lors du sommet.

Chrétien blâme Québec

Ottawa (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien estime qu'en regard des autres provinces et du fédéral, le gouvernement du Québec a seulement eu à blâmer pour avoir tardé à atteindre l'objectif du déficit zéro. «Si le Québec a retardé de le faire de quelques années, c'est parce que M. [Jacques] Parizeau voulait dépenser de l'argent avant le référendum de 1995», a-t-il affirmé hier à la Chambre des communes en réponse à une question du Bloc québécois. M. Chrétien a donné en exemple les gouvernements fédéral et provinciaux qui ont réussi à «balancer leurs livres» avant le Québec. «Si le Québec avait commencé un peu plus vite, il serait arrivé à temps», a-t-il dit. Dans son budget de mardi, le ministre québécois des Finances, Bernard Landry, soutenait que Québec aurait pu atteindre plus rapidement le déficit zéro n'eût été des compressions imposées par Ottawa dans les transferts aux provinces — transferts qui servent à financer l'aide sociale, la santé et l'éducation postsecondaire.

La CEQ hausse le ton

Québec (PC) — Les prochaines négociations entre l'État et ses employés risquent d'être très laborieuses, a prévenu hier la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, et le gouvernement risque de vivre une véritable crise s'il ne retient pas les nouvelles priorités des syndicats. «Indépendamment, qu'il y ait des élections ou pas, nous allons être là pour poser la question des conditions de travail des secteurs public et parapublic, pour poser celle de l'investissement dans les services publics et nous serons évidemment là pour parler de l'après-déficit zéro», a averti Mme Pagé. C'est maintenant clair pour le milieu syndical, dans les trois grandes centrales, a précisé Mme Pagé.

Inondations

La débâcle atteint la rive nord
La situation revient tranquillement à la normale sur la rive sud

Pas de répit pour la Sécurité civile! Tandis que la situation revient peu à peu à la normale sur la rive sud du fleuve, c'est au tour des résidents de la rive nord d'observer anxieusement leurs cours d'eau se gonfler. Pendant ce temps, le ministre de la Sécurité publique Pierre Bélanger a annoncé un programme d'indemnisation pour les victimes des inondations et rappelé son intention de présenter d'ici juin une loi sur la protection civile lors de désastres naturels.

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Après trois jours d'inondations, les citoyens de la rive sud du Saint-Laurent regardent avec soulagement les rivières retourner dans leur lit. La débâcle tire à sa fin et, à l'exception de quelques cours d'eau, tout devrait rentrer dans l'ordre en fin de semaine. L'attention se tourne maintenant vers la rive nord, où la débâcle ne fait que commencer.

À la fin de l'après-midi, 83 municipalités subissaient la crue des eaux et 51 d'entre elles comptaient des résidences sinistrées. Ces résidences étaient au nombre de 2200 à la grandeur de la province et 2100 personnes avaient été évacuées.

Sur la rive sud, à part la rivière Richelieu, toutes les autres sont à la baisse. En général, il faudrait une grosse pluie pour renverser la situation, ce qui n'est pas prévu par les services météorologiques. La Richelieu subit le trop-plein du lac Champlain provenant des montagnes américaines. Mais comme le débordement de la rivière est assez courant, la situation est un peu moins inquiétante même si, à Sainte-Anne-de-Sorel, des centaines de résidents ont eu un réveil brutal hier matin à cause de la crue soudaine de la rivière Richelieu.

Sur la rive nord par contre, neuf rivières — les rivières du Loup, Ouareau, L'Assomption, Noire, de l'Achigan, Matawin, du Nord, du Lièvre et Rouge — ont un haut niveau d'eau et leur débit n'est pas assez élevé pour faire circuler la glace. Une dizaine de cas d'embâcles sont signalés, entre autres sur la rivière L'Assomption, à hauteur de Saint-Charles-Borromée, près de Joliette. Dans le cas des rivières de la rive nord, un peu de pluie aiderait à faire augmenter le débit des cours d'eau et évacuer la glace.

Autour de l'île de Montréal, le Saint-Laurent, les lacs Saint-Pierre, Saint-Louis et des Deux-Montagnes, et les rivières des Prairies et des Milles sont sous haute surveillance. «Le niveau est très haut, et dans cer-



C'était mardi, près de Sainte-Martine, alors que la rivière avait englouti ce camion d'Hydro-Québec. Depuis hier, la situation rentre tranquillement dans l'ordre sur la rive sud du Saint-Laurent, alors que la débâcle commence sur la rive nord.

tains cas, on a dépassé les inondations mineures, confirme le porte-parole de la Sécurité civile, Marc Lavallée. Les rives du lac Saint-Pierre sont plates: une augmentation de trois pouces peut faire couvrir 1000 pieds dans les champs, comme au Manitoba.»

Le maire de Sainte-Marie-de-Beauce, Russell Gilbert, semblait satisfait, hier, alors que le niveau d'eau baissait d'une dizaine de centimètres à l'heure après trois jours d'inondations. «Ce n'est pas la plus grosse inondation en terme de niveau d'eau mais plutôt en terme du durée», a-t-il expliqué en ajoutant que la municipalité avait vu juste dès les premières heures de l'inondation. «Ça nous a permis de constater que notre plan d'urgence était opérationnel. Tant qu'il n'est pas utilisé, il reste théorique.» Le maire n'a pas encore d'idée sur le coût des dommages, estimant qu'il faudra attendre le retrait des eaux pour bien en faire l'évaluation.

La Sécurité civile a donc encore beaucoup de boulot sur la planche et n'aura guère eu le temps de souffler entre les débâcles de la rive sud et de la rive nord, cette dernière se produisant habituellement un peu plus tard au printemps. Mais le travail de l'organisme gouvernemental, contrairement à ce qui s'était passé en janvier, est bien apprécié par les municipalités. «Le verglas nous a permis de former certaines personnes et de découvrir des talents», explique Marc Lavallée. Et

le contexte est différent. Cette fois-ci, le téléphone fonctionne et il y a plus de routes ouvertes!»

Les inondations auraient vraisemblablement fait une troisième victime. Jean-Pierre Dumont, un jeune garçon de 15 ans, porté disparu depuis mardi, aurait péri noyé à Sainte-Hénédiène, en Beauce, alors qu'il circulait à bord d'un véhicule tout-terrain. Son corps n'avait pas encore été retrouvé hier. Les policiers ont décidé d'interrompre leurs recherches.

En Ontario, avec la montée du niveau des nappes d'eau qui s'étirent entre Sault Ste. Marie et la frontière avec le Québec, les autorités ontariennes surveillaient la météo, préoccupées par la quantité de pluie annoncée. Au moins deux communautés, Flower Station et Cederdale, étaient complètement entourées d'eau dans la vallée de l'Outaouais, et d'autres couraient le risque de connaître le même sort, ont fait savoir des responsables. Une rivière, la Clyde, n'a jamais monté si haut depuis qu'on a commencé à mesurer les niveaux d'eau, en 1972.

Indemnisation pour les sinistres

Par ailleurs, un plan d'indemnisation a été mis en place hier pour les victimes des inondations des crues printanières, a annoncé le ministre québécois de la Sécurité publique, Pierre Bélanger. Les citoyens, les entreprises et les municipalités pourront s'en prévaloir.

Pour les familles évacuées dans l'une ou l'autre des sept régions touchées par les inondations, une allocation d'hébergement sera versée. Cet-

te allocation sera de 10 \$ par jour pour la première personne et de 5 \$ par jour pour chaque personne additionnelle, mais uniquement à compter de la quatrième journée d'évacuation.

Les dommages aux résidences des particuliers seront compensés à 75 %, jusqu'à un maximum de 100 000 \$. La première tranche de 500 \$ ne sera toutefois pas compensée.

Chaque famille pourra recevoir jusqu'à 15 000 \$ pour les dommages aux meubles admissibles, avec franchise de 100 \$. Pour les entreprises, la moitié des dommages admissibles sera compensée, avec un maximum de 100 000 \$ et une franchise de 1000 \$.

Enfin, les municipalités seront remboursées pour la totalité des mesures d'urgence. Quant aux dommages aux équipements municipaux, ils seront compensés à 60 %, sauf une première tranche équivalente à 1 \$ par habitant de la municipalité. Le ministre Bélanger a rappelé que les municipalités gèreront le programme d'indemnisation.

Le ministre Bélanger a reconnu que le programme est moins généreux que celui mis en place au Saguenay à l'été 1996. Mais la tragédie a été moins importante et il n'y a pas eu de maisons emportées, a-t-il rappelé.

Enfin, M. Bélanger a rappelé son intention de présenter devant l'Assemblée nationale d'ici juin une loi sur la protection civile lors de désastres naturels. On y fixera notamment la responsabilité des municipalités pour gérer chaque dossier. M. Bélanger a dit avoir l'intention d'en discuter avec les autorités municipales avant de présenter sa loi.

Avec la Presse canadienne

Garderies à 5 \$

Québec ouvre des places en milieu scolaire
14 700 places de plus dans les centres à la petite enfance

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

La ministre de l'Éducation et de la Famille, Pauline Marois, a comblé hier un oubli du budget Landry en annonçant l'implantation des services de garde en milieu scolaire à 5 \$ pour septembre prochain. Sans ajout de nouvel argent, Québec compte donc répondre aux besoins des parents des 93 000 enfants de 4 à 12 ans qui fréquentent régulièrement leur garderie à l'école.

Cette mesure coûtera 41,5 millions au gouvernement. Elle est rendue possible par des réallocations de budgets, dont la récupération des sommes déjà consacrées à la garde en milieu scolaire et des sommes liées au programme d'exonération des frais de garde qui sera annulé dans le cas des écoles.

Mme Marois a également annoncé qu'elle allait rendre disponibles, d'ici un an, 14 700 places additionnelles dans les garderies à 5 \$. Ces places s'ajoutent aux places rendues disponibles cette année pour les enfants de quatre ans et aux 23 000 autres prévues pour septembre à l'intention des enfants de trois ans.

Le budget Landry a annoncé qu'un montant de 25 millions sera consacré à cette fin. Québec compte aussi maintenir le cap sur ses objectifs de places à 5 \$ en garderie pour les enfants de deux ans en 1999, de un an en l'an 2000 et pour les enfants de moins de un an en l'an 2001. En fait, le gouvernement estime être en mesure de rendre disponibles 12 000 places en garderie à tous les ans, et cela au cours des sept prochaines années.

Mais pour en profiter, les parents devront faire vite, car au-delà de 23 000 places pour les enfants de trois ans, par exemple, il faudra attendre que les places soient créées progressivement par les centres à la petite enfance.

«Je leur conseille [aux parents] d'inscrire leur enfant à la garderie le plus vite possible.»

Le développement de places annoncées se base sur les opinions exprimées par les parents dans des sondages du ministère. Un nouveau sondage est mené actuellement pour s'assurer que ces prévisions ne seront pas encore une fois dépassées en septembre.

Par ailleurs, la ministre Marois a fait une autre annonce, celle d'une majoration de 3,6 millions des budgets d'allocation familiale pour 9500 familles québécoises. Cette mesure profitera aux familles de quatre enfants et plus, dont au moins un d'au plus six ans.

Dans tous les cas, les libéraux ont critiqué les annonces de la ministre Marois en parlant de l'absence d'argent neuf. Selon eux, les commissions scolaires devront couper des services pour développer les services de garde en milieu scolaire à 5 \$.

En outre, l'on croit que la majorité des enfants de trois ans seront exclus des garderies à 5 \$ malgré le fait que leurs parents ne reçoivent plus d'allocation pour jeune enfant.



Pauline Marois

Québec paiera à 75 % les dommages aux résidences des zones sinistrées, jusqu'à un maximum de 100 000 \$

Commission d'enquête sur la Sûreté du Québec

Le frère du président du syndicat entendait les plaintes disciplinaires contre des policiers

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Au moment où Jocelyn Turcotte présidait l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ), son frère, le policier Jean-Claude Turcotte, de la Sûreté du Québec, était désigné pour entendre des plaintes disciplinaires contre des policiers de ce corps policier.

Témoignage devant la commission Poitras, l'inspecteur-chef Jean-Claude Turcotte a indiqué hier qu'il avait été nommé à ce poste à l'automne 1995, poste qu'il occupe encore aujourd'hui.

Au moment de sa nomination, son supérieur immédiat était nul autre que Denis Despelteau, négociateur des conventions collectives avec l'APPQ, au nom de la SQ.

«Y a-t-il eu des discussions sur les problèmes d'apparence de transparence que vous occupiez ce poste alors que votre frère était président de l'APPQ?», a demandé au témoin Me Johanne Drolet.

«Non, pas du tout», a répondu le témoin Turcotte.

«Avez-vous soulevé cette question?», a-t-elle poursuivi.

«Non. Il n'y avait pas fait de problème. Que mon frère soit président de l'APPQ, ce n'est pas une maladie. Il fait sa job et moi, je suis officier à la SQ depuis 1981, je fais la mienne», a répliqué le témoin.

Cette responsabilité assumée par Jean-Claude Turcotte a connu une interruption d'une durée de neuf mois en raison de sa nomination, en janvier 1997, à titre de membre du comité de déontologie policière.

Les membres du comité de déontologie policière entendent les plaintes portées par des citoyens à l'endroit de policiers des divers corps policiers.

Quand un policier de la SQ y comparait, par exemple, un policier de ce corps policier siège au comité. Le deuxième membre est un représentant du public et le troisième un avocat.

Cette façon de faire a été modifiée de sorte que depuis octobre 1997 seul

l'avocat est membre du comité. M. Turcotte est alors retourné à son ancien poste où il entend des plaintes disciplinaires.

Dénégations

M^r Drolet a exhibé au témoin un document où apparaît le nom de M. Turcotte. Il s'agit d'un avis envoyé à des policiers faisant l'objet d'une plainte pour avoir refusé de fournir des informations sur le travail fait le jour des perquisitions chez les membres du clan Matticks.

M. Turcotte a soutenu qu'il n'avait jamais vu ce document et que la plupart du temps il ne prend connaissance des dossiers qu'au moment de l'audition des plaintes.

M^r Drolet a ensuite tenté de démontrer que le témoin Turcotte s'était servi de l'enquête disciplinaire qu'il menait sur Bernard Arseneault, Louis Boudreault et Hilaire Isabelle pour se venger d'une information le concernant fournie par la directrice générale adjointe Louise Pagé au di-

recteur général par intérim Georges Boilard.

Mme Pagé a rapporté à M. Boilard que l'inspecteur-chef Turcotte était peut-être mal placé pour enquêter sur MM. Arseneault, Boudreault et Isabelle parce qu'il lui avait dit qu'il considérait qu'ils méritaient d'être mis à la porte.

M. Turcotte a su que Mme Pagé avait parlé de ça à M. Boilard en février 1997.

L'avocate Drolet s'est servie d'une preuve documentaire pour tenter de montrer que M. Turcotte avait, à partir de ce moment-là, changé sa façon de mener son enquête et qu'il avait entrepris de faire la vie dure à la secrétaire des policiers Arseneault, Boudreault et Isabelle allant jusqu'à suggérer qu'elle soit poursuivie parce qu'elle refusait de le rencontrer et de répondre à ses questions.

M. Turcotte a nié avoir eu une telle motivation.

Le témoignage de M. Turcotte se poursuit aujourd'hui.

VLB doit bien rire dans sa barbe...

PRESSE CANADIENNE

Rivière-du-Loup — La plupart des médias du Bas-Saint-Laurent s'étaient déplacés, hier, pour assister à la naissance d'un tout nouveau parti politique au Québec sous la gouverne de l'auteur Victor-Lévy Beaulieu. Le Parti des régions de VLB n'était en fait qu'un gros poisson d'avril.

Cet énorme canular a néanmoins permis à VLB d'attirer au lancement

de son dernier livre, *Le Bas-Saint-Laurent: les racines de Bouscotte*, entre 15 et 20 journalistes de la presse écrite (quotidiens et hebdomas) et électronique (RDI, TVA et les radios locales).

Cependant, tous étaient là pour entendre parler du Parti des régions, même si un doute persistait sur la véracité de cet événement, étant donné que nous étions le 1er avril, jour du poisson d'avril.

Bien que Victor-Lévy Beaulieu présente aujourd'hui le Parti des régions comme «un poisson d'avril, il n'est pas dit qu'il va demeurer ainsi très longtemps si les politiques gouvernementales ou M. Mario Dumont persistent à ne pas parler de culture. Au mois de mai, il y a le Mouvement pour une politique alternative qui va faire son congrès de fondation. Il est fort possible que ce mouvement devienne un parti politique et on verra à ce moment ce

qui adviendra du Parti des régions.»

L'auteur n'écartera donc pas la possibilité de se présenter contre Mario Dumont lors des prochaines élections. VLB maintient également ses propos émis dans un communiqué concernant Mario Dumont. «Politiquement parlant, au niveau de sa doctrine et de l'idéologie qu'il défend, c'est bien évident qu'il est le fils putatif de Preston Manning puisqu'ils ne parlent jamais de culture.»

NOTRE NOUVELLE COLLECTION
PRINTEMPS-ÉTÉ 1998
EST ARRIVÉE!

Club 402-HOMME
À votre service depuis 20 ans

COSTUMES importés d'Italie au prix de gros
100% laine
Coupe exclusive
De 299 \$ à 475 \$ le costume

Du lundi au vendredi
De 9 h 30 à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O.,
Suite 200, Montréal
(514) 861-3636

AVIS DE CORRECTION DE PRIX
Les catalogues postés récemment contiennent les erreurs de prix suivantes:

Dans notre catalogue printemps et été 1998:
À la page 19, l'article Franklin Campus Blocks (4006-660) coûte 69 \$ plutôt que 30 \$.
À la page 58, l'article LiteFoam Standard Long Thermo-a-Rest (numéro 4006-973 et non 4006-974) coûte 69 \$ plutôt que 52 \$.

Mountain Equipment Co-op regrette sincèrement tout inconvénient occasionné par ces erreurs.

MOUNTAIN EQUIPMENT CO-OP

LE DEVOIR

LE MONDE

IRLANDE DU NORD

Préparatifs au sommet pour un accord de paix

MARIE-NOËLLE VALLES
AGENCE FRANCE-PRESSE

Belfast — Le président des pourparlers sur l'Ulster a travaillé hier sur un avant-projet d'accord de paix à soumettre aux partis avant le week-end, à la demande des premiers ministres britannique et irlandais qui se retrouvaient dans la soirée à Londres, pour hâter le processus.

Tony Blair et son homologue irlandais Bertie Ahern devaient se retrouver à 20h15 et consacrer au moins deux heures au dossier, et-on indiqua au 10 Downing Street, précisant qu'aucune déclaration ni communiqué n'était prévu à l'issue de la rencontre.

Devant le Parlement, Tony Blair a souligné dans l'après-midi la gravité de l'enjeu. «Il s'agit d'une occasion historique, qui peut encore être saisie par la génération actuelle, mais ne pourra peut-être plus l'être par les suivantes», a-t-il prévenu.

A Belfast, Gerry Adams, le leader du Sinn Féin (aile politique de l'IRA) a déclaré: «Les choses doivent bouger et M. Blair est celui qui peut y parvenir». «Tony Blair doit faire du chemin avec Bertie Ahern», a-t-il souhaité à propos de la rencontre prévue le soir même.

Le président des pourparlers, «George [Mitchell], fait de son mieux pour rassembler les éléments d'un avant-projet final», a de son côté assuré le ministre à l'Irlande du Nord, Mo Mowlam, confirmant que la présidence voulait tenir sa part du calendrier censé conduire à un accord le 9 avril.

Il s'agit, selon une source proche des négociations, de présenter demain aux partis protestants unionistes et catholiques nationalistes un document de synthèse, visé au préalable par Londres et Dublin, qui serait examiné au cours du week-end.

Dans l'idéal, une version révisée émergerait lundi et serait alors formellement soumise à l'approbation des négociateurs. La plus grande confidentialité est censée entourer cette ultime étape, et les partis se sont apparemment vus conseiller de ne rien laisser filtrer du contenu de l'avant-projet d'accord avant le 8 avril au plus tôt, veille de la date historique présumée.

«La façon dont la plupart des parties conduisent les négociations est intensive, sérieuse et il y a matière à optimisme», a estimé Seamus Mallon, le numéro 2 du grand parti catholique modéré SDLP. «D'ici vendredi [demain], nous devrions avoir une idée claire du programme à mener la semaine prochaine», a-t-il ajouté.

Les négociateurs ont poursuivi hier le travail entamé la veille sur les contours possibles d'une future assemblée d'Irlande du Nord, avant d'aborder la question plus difficile encore d'un organe de coopération nord-sud.

Les participants ont à l'origine des conceptions très contrastées sur ce que devra être la future assemblée.

Les unionistes modérés de David Trimble (UUP) souhaitent lui voir dévolues aussi peu de compétences exécutives que possible par Westminster, afin de réduire d'autant le spectre des pouvoirs à partager avec les nationalistes. Ils veulent en outre y faire prévaloir le vœu de la majorité, c'est-à-dire le leur.

Les nationalistes modérés (SDLP) veulent au contraire un exécutif fort, constitué en cabinet, faisant place à toutes les formations élues et fonctionnant par consensus. Ce système serait une étape dans la conquête de l'autonomie de la province, que les nationalistes souhaitent à moyen terme voir rallier le giron irlandais.

Paradoxalement, les deux formations proches des parlements protestants ne sont pas hostiles à ce schéma, qui donnerait une voix aux petits partis et, «sur le modèle de l'Écosse, transférerait autant de pouvoir que possible dans les mains des politiciens locaux», a dit hier le chef de l'UDP Gary Mc Michael.

EN BREF

«Nouvelle» Angleterre

Londres (Reuters) — La Grande-Bretagne a lancé hier une campagne pour se débarrasser de son image démodée et se donner un look plus dynamique. «Panel 2000», un comité composé de 33 stylistes, athlètes et hommes d'affaires a été chargé de promouvoir l'image d'une Grande-Bretagne moderne, en symbiose avec le nouveau millénaire. Le succès de la mode, du design et de la musique pop d'outre-Manche n'est pas imputable au nouveau gouvernement travailliste. Toutefois, «il est du devoir de ce gouvernement de faire connaître le meilleur de l'industrie britannique dans le monde», a déclaré Robin Cook, secrétaire au Foreign Office. «Avec Panel 2000, c'est l'occasion de montrer au monde qui nous sommes», a affirmé Mark Leonard, membre du comité. «Une petite île bourrée d'idées.»

Jospin: place aux femmes

Paris (Reuters) — Lionel Jospin a annoncé hier qu'il proposerait à Jacques Chirac une révision de la Constitution visant à faciliter l'accès des femmes aux «responsabilités politiques, professionnelles et sociales». «Je souhaite proposer au président de la République d'inscrire dans le texte de notre Constitution une formule qui pourrait être: la loi ou la loi organique peut fixer des règles favorisant l'accès des femmes et des hommes aux responsabilités politiques, professionnelles et sociales», a déclaré le premier ministre lors des questions d'actualité à l'Assemblée. «Il s'agirait donc bien là d'aller au-delà de l'affirmation du seul principe de la parité politique pour prendre des dispositions qui pourraient concerner toutes les femmes dans leur vie quotidienne et sociale», a-t-il ajouté.

Enfin, il pleut sur le Roraima

Rio de Janeiro (AFP) — Après sept mois de sécheresse, des pluies torrentielles se sont abattues mardi sur une grande partie de l'État amazonien du Roraima, ravagé depuis plus de deux mois par des incendies, permettant d'éteindre la majorité des principaux foyers. «La pluie a éteint le feu qui avançait en direction de la réserve des Yanomamis [à 130 kilomètres au sud-ouest de Boa Vista] et a bien irrigué le sud et le centre du Roraima où se trouvaient les principaux foyers d'incendies. Mais il n'a pas encore plu à la frontière du Venezuela, plus au nord, dans la Serra de Pacaraima par exemple», a déclaré hier à l'AFP, Reinaldo Barbosa, responsable de l'Institut de Recherches d'Amazonie (Inpa) de Boa Vista. «La pluie — brève encore au cours des quatre prochains jours mais en intensité moindre — a irrigué la région mais elle a aussi et surtout augmenté l'humidité de la végétation, ce qui est primordial. Avec la sécheresse, on n'avait plus une humidité normale [...] et toute la végétation était desséchée», a-t-il dit.

Maurice Papon s'est battu jusqu'au bout

Le jury délibérait hier soir sur le sort de l'ex-haut fonctionnaire de Vichy

L'un des procès les plus retentissants de ce siècle en France tire à sa fin. L'accusé s'est rendu à l'hôpital Haut-Lévêque de Pessac, près de Bordeaux, dans l'attente du verdict de la Cour d'assises. Les parties civiles et leurs avocats ont quant à elles dit hier leur confiance en la cour, estimant que Papon s'était desservi en attaquant la justice lors de sa dernière intervention.

REUTERS

Bordeaux — Maurice Papon s'est battu jusqu'au bout. Il a déclaré hier, juste avant que le jury de la Cour d'assises ne se retire pour délibérer, que le verdict devait être «tout ou rien», dire s'il était «coupable ou innocent». «Peut-il y avoir un crime contre l'humanité à 30, 40 ou 60 % ? Ce crime ne peut être tronqué. C'est tout ou rien, je suis coupable ou innocent», a dit l'accusé, presque dans un cri.

Pour rendre leur verdict, les trois magistrats et les neuf jurés, dont la décision est attendue dans la soirée ou au cours de la nuit, devront répondre à près de 770 questions, nombre qui résume à lui seul l'ampleur du procès de l'ex-haut fonctionnaire de Vichy, qui s'est ouvert il y a presque six mois.

L'ancien secrétaire général de la préfet-

re de la Gironde, aujourd'hui âgé de 87 ans, encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Le ministère public a requis contre lui 20 ans de réclusion criminelle et de privation des droits civiques.

L'accusé, qui comparait libre, s'est rendu à l'hôpital Haut-Lévêque de Pessac, près de Bordeaux, dans l'attente, au moins pour quelques heures, du verdict de la Cour d'assises, ont rapporté des témoins.

Les parties civiles et leurs avocats ont dit leur confiance en la Cour d'assises, en estimant que Maurice Papon s'était desservi en attaquant la justice lors de sa dernière intervention. «Il n'a rien appris de ce procès. Au bout de six mois, il est apparu tel qu'il était au début. A mon avis, il a commis une grosse maladresse en s'attaquant à la justice, en criant au complot d'État», a ainsi déclaré Maurice-David Matisson.

Maurice Papon a effectivement joui son va-tout pendant 38 minutes, qui ont paru, aux yeux des parties civiles, beaucoup plus percutantes que la fin de la plaidoirie de son principal avocat, M^{re} Jean-Marc Varaut.

Debout dans le box, l'accusé a dénoncé «un faux crime, un faux procès» avec ses accents d'ancien haut fonctionnaire et d'ex-ministre de la République.

«Mon sort est entre vos mains. Au-delà de mon sort, qui est peu de choses désormais, veillez à ce que la France ne soit pas touchée par votre verdict», a-t-il lancé en invoquant «ceux qui se réjouiraient que la France soit alignée sur l'Allemagne nazie».

Responsabilité allemande

Maurice Papon, 87 ans, a ajouté que les «bornes des voies romaines» allaient «marquer le chemin» de son «calvaire»: «Le faux crime qu'on m'impute dans ce faux procès» marqué, selon lui, par l'absence de l'évocation de la responsabilité allemande. A part quelques mots de «compassion» pour la communauté juive, l'ancien secrétaire général de la préfecture de Gironde sous l'Occupation est resté fidèle à sa ligne de conduite

consistant à ne pas exprimer de regrets pour un crime — l'implication dans la déportation de plus de 1500 juifs de la région bordelaise — qu'il considère ne pas avoir commis.

La voix nouée par l'émotion, Maurice Papon avait ouvert son intervention par un hommage à son épouse, «victime expiatoire», décédée la semaine dernière.

Maurice Papon a cité Dreyfus, Camus et Kafka pour un procès qu'il a situé entre «Sophocle et Marivaux», où on lui reprocherait un «crime de bureau, crime d'intérêt ou crime d'inhumanité» inconnu du droit. Pour conclure, Maurice Papon a invité les jurés à fixer leur regard sur une toile de Rembrandt: «Jetant un trait de lumière sur le bras d'Abraham, prêt au sacrifice. Le bras s'arrête à temps. C'est le plus bel héritage qu'un grand peintre ait laissé à la postérité».

«Comédien», s'est alors écrié Michel Sliutsky, porte-parole des parties civiles. Plus tard, sur les marches du Palais de justice, M^{re} Alain Jakubowicz a regretté que Maurice Papon ait seulement parlé de son épouse et n'ait pas dit un mot des victimes, des enfants, des vieillards, des invalides.

PROCHE-ORIENT

Israël s'engage à se retirer du Liban

Le Hamas promet de venger le meurtre d'un de ses leaders

D'APRÈS REUTERS ET AFP

Jérusalem — Le cabinet restreint israélien, réuni hier, s'est engagé à retirer ses troupes du Sud du Liban, en acceptant à l'unanimité la résolution 425 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Mais, cette reconnaissance, soumise à la conclusion d'arrangements de sécurité préalables avec Beyrouth, a été qualifiée de manœuvre politique par les autorités libanaises, qui, à l'instar de Damas, s'en tiennent à la lettre de la résolution adoptée en 1978 pour réclamer un retrait immédiat et inconditionnel.

«Cette décision signifie qu'Israël exprime ici pour la première fois de manière formelle, détaillée et organisée, sa détermination à quitter le Liban, liée aux arrangements de sécurité requis», a déclaré le premier ministre Benjamin Nétanyahou aux journalistes.

Ces arrangements supposent que l'armée libanaise se déploiera dans le sud du pays pour protéger les frontières avec l'État hébreu, a précisé Nétanyahou, soulignant toutefois qu'un retrait pouvait s'effectuer sans la signature d'un traité de paix formel. «Nous appelons explicitement le gouvernement libanais à entamer des discussions», a ajouté le premier ministre, prenant le soin de préciser qu'il n'es-sayait pas «de heurter les intérêts syriens dans le pays».

Nétanyahou a également appelé de ses vœux des pressions internationales en faveur de son plan et déclaré qu'en informerait le secrétaire général de l'ONU, Kofi An-

nan, qui a récemment qualifié d'«important pas en avant» la nouvelle position israélienne.

Selon les observateurs, la Syrie, qui dispose de 35 000 hommes au Liban, n'a pas intérêt à revenir sur sa position de stricte respect de la résolution 425, car elle réclame aussi le retrait d'Israël du plateau du Golan, occupé depuis 1967, et considère la résistance armée du Hezbollah dans la zone occupée libanaise comme un moyen de pression sur l'État hébreu.

«Si Israël veut se retirer, il lui suffit d'appliquer les résolutions internationales, a pour sa part déclaré le président libanais Elias Hraoui, à Abou Dhabi.

Nous ne négocierons pas, ne serait-ce qu'une seconde, la résolution 425, car si nous le faisons, la résolution du Conseil de sécurité serait invalidée», Nabih Berré, le président du Parlement, a affirmé: «Il n'y a rien de nouveau» dans la position israélienne. Selon lui, Israël dit approuver la résolution 425, mais en faisant fi de son contenu.

Par ailleurs, le mouvement intégriste palestinien Hamas a menacé hier de venger «rapidement» le meurtre, lundi, d'un de ses chefs militaires, Mohieddine Sharif, dont il a attribué la responsabilité à Israël, qui nie.

«Notre riposte ne sera pas simple. La vengeance sera plus rapide que beaucoup ne le croient», a affirmé l'aile militaire du Hamas, Ezzedine al-Kassam, dans un communiqué parvenu à l'AFP. «La riposte sera encore plus sévère que celle qui a vengé le meurtre de l'ingénieur Yehya Ayache», a ajouté le mouvement. Yehya Ayache, principal artificier du Ha-

mas, avait été tué en janvier 1996 dans un attentat attribué aux services secrets israéliens. Dans les deux mois qui avaient suivi, quatre attentats suicide à la bombe avaient fait 58 tués en Israël. Le meurtre de Mohieddine Sharif «a nous pousser inéluctablement à étendre la bataille hors de la patrie pour viser les intérêts sionistes dans le monde entier», a poursuivi le Hamas. Le Hamas a en outre appelé l'Autorité palestinienne de Yasser Arafat à cesser «la soi-disant coopération sécuritaire avec l'entité sioniste [...] qui constitue un crime contre notre peuple et contre la patrie».

Mohieddine Sharif, 32 ans, considéré comme l'un des principaux artificiers clandestins du Hamas, a été tué lundi soir en Cisjordanie mais son corps n'a été identifié qu'hier matin par la police palestinienne. Originaire de Jérusalem-est, il était en tête de liste des Palestiniens les plus recherchés par le service israélien de Sécurité intérieure (Shin Beth). Il était passé dans la clandestinité en juillet 1995.

Expert en électronique, il était notamment accusé d'avoir été le maître d'œuvre des deux derniers attentats d'envergure perpétrés par le Hamas, en juillet et septembre 1997 à Jérusalem, dans lesquels 21 Israéliens ont trouvé la mort. Il était aussi accusé d'un précédent attentat, en août 1996 à Jérusalem, qui avait fait trois tués dont un citoyen américain.

Le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou s'est pressé de démentir toute implication de ses services. «Israël n'a pris aucune part dans cet incident», a affirmé M. Nétanyahou devant la presse. Son ministre de la Sécurité intérieure, Avigdor Kahalani, y a vu «le doigt de Dieu».

Où aller?

Les bédouins se trouvent dans une impasse

CHRISTOPHE BOLTANSKI
LIBÉRATION

Désert du Néguev — Le vent s'engouffre entre les plaques de tôle. Un pan du toit se soulève, puis retombe dans un fracas de métal. Les baraques sont serrées les unes contre les autres. Il n'y a pas de porte, pas de fenêtre, seulement des cloisons en bois et en fer-blanc. Des pylônes d'une ligne à haute tension courent quelques dizaines de mètres plus loin, mais l'électricité ne parvient pas jusqu'au bidonville. Officiellement, Wadi al-Na'am et ses 1300 habitants, n'existe pas.

Des femmes s'enveloppent dans leur voile à la vue d'un visiteur. Tous les hommes se trouvent en bas de la colline, au-delà d'une décharge et d'une petite plantation d'oliviers, seule tâche de verdure dans ce désert de sable et de pierres. Rejoints par des dizaines d'autres bédouins venus de tout le Néguev, emmitoufflés dans leurs manteaux et leurs keffieh, ils essayent de capter des bribes de discours entre deux bourrasques. «Ce village n'est pas reconnu, mais nous, nous le reconnaissons», lance l'orateur sous les applaudissements.

Cette population d'habitude si tranquille commémore massivement le «Jour de la terre», le rendez-vous annuel des Arabes d'Israël. La foule observe une minute de silence en hommage aux six morts du 30 mars 1976 alors qu'ils manifestaient contre les expropriations de terrain. Vingt-deux ans plus tard, les bédouins du Néguev sont menacés à leur tour. Le gouvernement israélien projette de les rassembler loin de leurs campements et des pâturages qu'ils exploitent depuis des générations. Déjà près de la moitié d'entre eux — soit 40 000 personnes — s'entassent dans sept cités dortoirs. Sept autres localités sont prévues. «On veut les parquer dans des réserves d'indiens où ils ne pourront ni faire paître leurs troupeaux ni cultiver la terre. Que vont-ils devenir? Il n'y a pas d'industrie. La région est déjà durement frappée par le chômage. Si

une solution n'est pas trouvée, il y aura une explosion», souligne Azmi Bicharah, député à la Knesset et l'un des chefs de file du mouvement arabe israélien.

La tribu al-Azazmeh avait été installée à Wadi al-Na'am en 1953 après avoir été expulsée d'une autre région par l'administration militaire. Son espace, qui à l'oeil nu ne semble arrêté par aucune clôture, s'est progressivement rétréci. Des moshavim, des coopératives agricoles, des kibboutzim, ou des ranchs gagnent chaque année du terrain. Sa présence en ces lieux désertiques n'a jamais été reconnue par les autorités israéliennes. Ses membres ne reçoivent ni eau, ni électricité, ni aide sociale. Ils ne peuvent pas construire en dur et vivent à dix ou douze dans leurs abris de fortune. Il existe 35 villages semblables dans le Néguev. «Si nous utilisons du ciment ou des briques, la police rase la maison et nous fait payer une amende de 10 000 shekels (20 000 francs)», raconte Salim Deleri. L'homme, âgé d'une vingtaine d'années, travaille dans une carrière de pierres. Il écoute avec attention les leaders politiques qui se succèdent à la tribune, mais estime que la bataille est d'ores et déjà perdue. «Vous ne pouvez pas lutter contre un État. Les bédouins d'habitude ne combattent pas. Que ce soit sous les Turcs, les Anglais ou les Israéliens, nous avons toujours été calmes. Le gouvernement israélien veut nous pousser à la révolte pour mieux nous réprimer».

Traditionnellement, les bédouins se tiennent à l'écart de la politique. Ils ont rarement manifesté leurs solidarités avec les Palestiniens, contrairement aux autres Arabes d'Israël. Nombre d'entre eux servent dans l'armée comme éclaireurs ou simples soldats. Mais les services de sécurité craignent qu'ils soient gagnés par les mouvements islamistes. Le mois dernier, la police a accusé deux bédouins de vouloir préparer des attentats. Ils étaient innocents. Leurs — brèves — arrestations et les autres pro-arabes du ministre de la Sécurité intérieure, Avigdor Kahalani, n'ont fait qu'accroître la méfiance entre cette population et l'État hébreu. «Nous sommes restés passifs



Les établissements des bédouins sont fréquemment rasés par les bulldozers, non seulement en Cisjordanie (ci-dessus) mais également dans le désert du Néguev.

trop longtemps», s'exclame un orateur, Atiyah Assal. Nous demandons seulement que le principe d'égalité qui figure dans la déclaration d'indépendance soit respecté. Les autorités israéliennes nous réclament des documents. Mais le document le plus important que nous ayons, c'est notre présence sur cette terre depuis des milliers d'années», ajoute un responsable islamiste local.

Politique critiquée

Une fois de plus, le conflit porte sur la terre. Les bédouins ne pouvant prouver, titres à l'appui, leur droits fonciers, le désert du Néguev, comme 91 % de la surface d'Israël, appartient au domaine public. En théorie, tout citoyen peut s'y installer moyennant le paiement à l'État d'un fermage. Mais, pour freiner le développement

des communautés arabes en Galilée et dans le Néguev, l'administration des domaines s'appretent à transférer 100 000 dunams (1) à l'Agence juive. Les terres placées sous le contrôle de cet organisme paratataïque seront réservées automatiquement aux seuls habitants juifs.

«Cette politique de judaïsation est mauvaise à la fois moralement et politiquement», écrit le quotidien Ha'aretz. Aujourd'hui, l'intérêt d'Israël n'est pas de discriminer ses citoyens arabes, mais de les traiter en partenaires égaux. Derrière ce projet, ce trouve le ministre de l'Infrastructure nationale, Ariel Sharon. Les députés arabes, à la Knesset, accusent ce faucon, grand maître de la colonisation dans les territoires occupés, de jouer à nouveau avec le feu.

(1) Un dunam équivaut à 1000 m²

É D I T O R I A L

La réinsertion de Cuba

Louis Bélanger

Se rappelant le magnifique éveil de la société civile polonaise qui avait suivi le passage de Jean-Paul II dans son pays natal en 1979, plusieurs espéraient voir l'histoire se répéter cette année à Cuba. Pour le moment, cependant, c'est davantage sur le front diplomatique qu'au sein de la société cubaine que l'on peut sentir l'impact de la visite qu'effectuait en janvier le pape dans l'île de Fidel. D'un peu partout dans les Amériques, on fait valoir qu'il est maintenant temps d'organiser la réinsertion de Cuba dans son environnement international. Mais comment?

Le Pentagone fait circuler ces jours-ci un rapport sur Cuba qui indispose sérieusement les milieux anticastroistes de Washington et de Miami. On y lirait ce que tout le monde sait depuis longtemps, que Cuba ne représente aucune menace sérieuse pour la sécurité nationale des États-Unis. La sortie de ce rapport suit de quelques jours l'annonce de la levée de quelques sanctions, concernant l'aide alimentaire, les livraisons de médicaments et les vols directs «humanitaires», qu'avaient imposées les États-Unis contre La Havane au cours des dernières années. En lui-même, le retrait de ces sanctions demeure symbolique en regard du strict embargo que les Américains maintiennent à l'égard de Cuba depuis près de 40 ans et des mesures mises en vigueur par la loi Helms-Burton. Mais le discours qui l'accompagne, soutenu en partie par la réévaluation par le Pentagone de l'enjeu stratégique que représente Cuba, signale un changement d'attitude.

Le gouvernement américain n'est pas prêt à desserrer l'étau d'un coup, mais son attention se porte de plus en plus sur l'«après-Castro». Inspirée, dit-elle, par le rôle joué par l'Église cubaine dans l'organisation de la visite papale, Madeleine Albright entend, en favorisant le développement d'une activité humanitaire, contribuer au développement d'une société civile d'organisations non gouvernementales et ecclésiastiques pour que, lorsque l'heure de la transition sera venue, celle-ci puisse se faire rapidement et pacifiquement. L'évocation d'un pareil scénario, qui peut difficilement s'appuyer sur une évaluation de l'évolution politique interne de l'île, vise vraisemblablement à conditionner l'opinion publique américaine à un changement de cap. En avançant, même timidement, l'image d'un Cuba maintenant inoffensif et mûr pour une transition démocratique qui n'attend pour advenir que la disparition d'un seul homme, le gouvernement américain prend ses distances par rapport au discours revanchard de certains porte-parole de la communauté cubaine aux États-Unis, et il se trouve mieux préparé au cas où il devrait modifier sa politique d'isolement.

Car ce n'est pas la situation à Cuba même qui est le plus susceptible d'amener Washington à revoir sa stratégie — même si une simple prise de conscience de l'inefficacité de la politique d'embargo n'est pas à exclure —, mais bien plus les contestations de ses partenaires étrangers. Comme dans le cas de l'Iran, qui fait l'objet de tentatives de rapprochement de la part des Américains depuis quelques mois, les États-Unis se rendent bien compte qu'à trop vouloir isoler Cuba, ce sont eux qui s'isolent. La loi Helms-Burton et ses effets en sont un bel exemple: pour pouvoir maintenir la pression sur Cuba sans la coopération de leurs alliés, les États-Unis doivent avoir recours à des mesures extraterritoriales qui ne vont qu'envenimer leurs rapports avec ces derniers. Il y a là un cercle vicieux qui finit par nuire aux intérêts américains.

Les États-Unis ne peuvent surtout pas demeurer insensibles à ce qui se passe dans leur propre hémisphère. Depuis le début de l'année, les initiatives visant à in-

serer ou réinsérer Cuba dans les réseaux diplomatiques et économiques de la région se sont multipliées. Pendant qu'on étudiait la possibilité d'une adhésion de La Havane à l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), au sein de laquelle elle a le statut d'observateur, Cuba s'engageait dans des pourparlers sur un accord de libre-échange avec les pays du Marché commun des Caraïbes (CARICOM), dont les autorités cubaines voudraient devenir membres à part entière. Fin janvier, le Guatemala rétablissait ses relations diplomatiques avec La Havane après presque 38 ans d'interruption et au mois de mars, Cuba se voyait confier la vice-présidence d'un nouveau regroupement sous-régional, l'Association des États Caraïbes (AEC). Tranquillement, Cuba s'insère ainsi dans des blocs sous-régionaux qui pourraient bien servir de base aux négociations de la zone de libre-échange des Amériques, un projet initié par les Américains.

L'initiative la plus significative concerne la réintégration de Cuba au sein de l'Organisation des États Américains (OEA). Cuba, il est bon de le noter, est toujours officiellement membre de l'organisation panaméricaine, mais le régime castriste en a été banni au début des années 60 à la suite des pressions de Washington. Le Canada et le Mexique ont déjà fait connaître leur volonté de voir La Havane rejoindre l'organisation qui regrouperait ainsi tous les États de l'hémisphère. Ils ont reçu un appui de taille la semaine dernière alors que l'Argentine, probablement le plus fidèle allié des États-Unis en Amérique du Sud depuis que Carlos Menem en est le président, se prononçait en faveur d'une telle initiative et disait souhaiter que la question soit soulevée lors de la prochaine Assemblée générale de l'OEA, qui aura lieu en juin à Caracas.

La réinsertion de Cuba dans le système panaméricain serait lourde de conséquences et ne va pas sans poser quelques problèmes. L'OEA a beaucoup changé depuis le départ de Cuba. Au début de la décennie, les pays membres se sont dotés d'instruments juridiques, notamment le Protocole de Washington et la Déclaration de Managua, qui définissent des normes de démocratisation assez exigeantes. Il ne faudrait pas diluer la signification de ces normes pour accommoder le cas cubain et risquer ainsi d'en altérer la portée ailleurs, là où le processus de démocratisation est enclenché mais encore fragile. La situation des droits de la personne et de la démocratie n'est peut-être pas rose chez tous les membres actuels de l'OEA, elle demeure inacceptable à Cuba.

En fait, la question de la réintégration de Cuba à l'OEA pose bien le problème de la réinsertion de Cuba dans son environnement international. Doit-on favoriser une réinsertion hâtive qui offrirait l'avantage d'encadrer l'éventuel passage de Cuba à la démocratie mais au prix de l'abaissement de certaines normes internationales? Ou bien doit-on attendre que le régime s'essouffle de lui-même et impose, avec les risques de désordre intérieur que cela peut comporter? Il faudra probablement aménager une solution miotenne et penser à une réinsertion modulée. L'OEA est sans doute le forum privilégié pour le déploiement d'une telle stratégie, que les États-Unis devront bien un jour finir par accepter.

À trop vouloir

isoler Cuba,

les États-Unis

s'isolent

eux-mêmes.

L E T T R E S

L'école à pied

On apprend ces jours-ci que les deux tiers de nos jeunes et enfants ne font pas assez d'activité physique et qu'un trop grand nombre d'entre eux, 25 %, souffrent d'embonpoint. Cette nouvelle inquiétante s'ajoute à une autre qui a fait les manchettes au début de l'hiver: nos écoles sont mal équipées en manuels scolaires. Faute de fonds, semble-t-il, on n'arrive pas à assurer un manuel à chaque élève.

Pourtant, l'actualité nous met également devant le fait que le transport scolaire nous coûte annuellement 400 millions. Avec 10 % de cette somme, on pourrait probablement combler une bonne partie du déficit en manuels scolaires dans la province. Je sais qu'il existe des commissions scolaires qui, avec 40 \$ par élève, parviennent à fournir des manuels à chacun. Notre réseau scolaire compte un peu plus d'un million d'élèves, de la maternelle à la fin du secondaire. Il n'est donc pas difficile d'imaginer que 40 millions ajoutés à ce qui se dépense déjà en manuels pourraient faire l'affaire.

Evidemment, notre idée de vouloir réduire la facture du transport scolaire n'est pas d'encourager le recours à des scabs ou d'ajouter une corvée supplémentaire de taxi aux parents. Posons-nous la question: pourquoi nos enfants ne marcheraient-ils pas pour aller à l'école? Après tout, 20 à 40 minutes de marche, le matin et le soir, cela n'a pas tué les générations précédentes et n'a rien d'excessif. C'est la quantité d'activité physique dont ils ont besoin quotidiennement.

Pendant une bonne partie de l'année, ils pourraient même effectuer leur trajet à bicyclette. Il faudrait, bien entendu, sécuriser un peu plus les rues ou les routes menant aux écoles.

Mais les coûts ne seraient qu'une infime fraction des 400 millions. Cette solution à l'inactivité des jeunes, qui aurait en même temps un effet bénéfique sur l'accès aux manuels scolaires, me semble plus réaliste et plus productive que de continuer à gémir contre la télévision, les jeux vidéo et les ordinateurs, ces prétendues causes de tous les vices, dont la sédentarité.

Robert Boivin
Montréal, 5 mars 1998

Cousinage culturel

En écho au texte de Louise Leduc dans *Le Devoir* du jeudi 26 mars — «Quel libre-échange?» —, il faut ajouter les artistes visuels, régulièrement oubliés, à ceux qui se heurtent de toutes parts aux murs protectionnistes et douaniers. La production des artistes visuels n'est pas davantage, mais tout autant, de nature «commerciale» que celle des troupes de danse et de théâtre.

Or, même avec une bourse de déplacement du Conseil des arts et des lettres du Québec, qui prévoit un montant maximum de 2000 \$ pour le transport des œuvres, il est quasi impossible pour un artiste d'accepter l'invitation à exposer dans un centre culturel public, en France par exemple. Les frais entraînés par les formalités d'importation ou d'exportation même temporaire d'œuvres d'art sont si énormes, en sus des coûts élevés de la douane proprement dite, qu'ils découragent à toutes fins pratiques une carrière à l'étranger. A moins de bénéficier d'un appui institutionnel massif ou d'aller habiter le pays visé. Alors, parlez-nous des ententes de cousinage culturel et du rayonnement de la culture québécoise à l'étranger!

Suzanne Joubert, peintre
Mont-St-Hilaire, 27 mars 1998

Question d'accent

Dans une lettre, un lecteur cherchait à légitimer l'emploi de l'accent grave dans le nouveau logo de l'UQAM en s'appuyant sur le titre et la première majuscule des deux premiers paragraphes de son édition de Proust dans la Pléiade. D'évidence, les titres et les textes tout en majuscules ne posent pas problème quant à l'accentuation, même en France et depuis belle lurette, comme en témoignent ma propre copie de *Mallarmé, œuvres complètes* dans la Pléiade, ainsi que mes œuvres complètes d'*Astérix* chez Dargaud (voir les phylactères).

Cependant, et malheureusement pour l'épistolier qui n'avait lu que deux paragraphes de Proust, le cas des majuscules en début de phrase est plus complexe. S'il est vrai que la Pléiade accentue toujours le E majuscule quand il le faut, elle ne le fait pour le A que lorsqu'il prend l'accent circonflexe. Jamais, dans toute la Bibliothèque de la Pléiade, ne trouve-t-on de A majuscule avec l'accent grave. Sans doute est-ce pour conserver l'élégance de son exquise fonte, qui ne saurait souffrir un tel «gland de mortier». (Par contre, y a-t-il plus joli Q que celui de la Pléiade, n'en déplaise au graphiste de l'UQAM, qui semble allergique à sa queue?)

On peut penser ce qu'on veut de cette merveilleuse et subventionnée trouvaille d'acronyme institutionnel (après tout pas plus laid que le nouvel édifice qui l'arbore au centre-ville). Je m'inquiète toutefois des effets pervers de cette mode, lorsque ça signifie qu'il faille lire des aberrations comme celle qu'il nous a été donné de voir durant le mois de février, annonçant le temps des REER (à prononcer «re-eyr?»).

Jacques-André Houle
Saint-Laurent, 17 mars 1998



Le retour en scène de la gauche

Depuis la démission de Daniel Johnson il y a maintenant un mois, et la séduction de Jean Charest pour lui succéder, un débat sur l'avenir de la droite au Canada anglais a été amorcé. Le débat n'est pas sans intérêt — j'y reviendrai — mais cette spéculation est basée sur la prémisse qu'il n'y a que la division des forces conservatrices au pays qui empêche la victoire des forces réactionnaires.

Deux événements récents suggèrent que cette prémisse est pour le moins prématurée, sinon complètement fautive. Car toute cette spéculation sur l'évolution future de la droite en cache une autre, bien plus actuelle: la gauche fait un retour en scène.

Pendant que tous les yeux étaient rivés sur Jean Charest et son pélerinage vers Sherbrooke et le leadership du PLQ, les électeurs de la Nouvelle-Écosse envoient un message tout aussi intéressant pour l'évolution de la politique canadienne. Malgré ma chronique d'il y a deux semaines qui prétendait que la politique néo-écossaise était beaucoup plus ennuyeuse que sa culture, les électeurs ont donné une gifle aux libéraux et envoyé une grosse bise aux néo-démocrates.

Pour la première fois au Canada, deux partis politiques sont arrivés à égalité des sièges à la fin d'une campagne électorale. Et, pour une fois, la représentation en Chambre reflète assez fidèlement le vote populaire: les libéraux ont obtenu 35 % et 19 sièges, les néo-démocrates 34 % et 19 sièges, et les conservateurs 30 % et 14 sièges. Comme le disait le soir des élections Robert Chisolm, le nouveau chef néo-démocrate, «qui disait que ces élections seraient ennuyeuses?».

Pour la Nouvelle-Écosse, la montée du Nouveau Parti démocratique re-

présente une réputation profonde de la politique traditionnelle.

Alexa McDonough, chef fédérale du NPD — et ancienne chef néo-démocrate en Nouvelle-Écosse —, parle d'une convergence de facteurs qui ont favorisé une percée historique des sociaux-démocrates aux élections fédérales de 1997: des promesses libérales d'allure social-démocrate, en 1993, et qui furent délaissées.

«Le résultat, c'est que les gens ont rompu avec le patronage étouffant et les politiques de menace et d'intimidation et ils ont dit: "C'est fini", m'a-t-elle dit. Encore une fois, aux élections provinciales, le monde a dit: "Assez, c'est assez."»

En effet, depuis des décennies, les gens des Maritimes s'organisent autour d'une division polaire entre conservateurs et libéraux: des firmes d'avocats, des compagnies de construction et des contracteurs en déneigement se sont constitués en fonction d'un patronage traditionnel. L'impopularité de John Savage, premier ministre jusqu'à l'an dernier, s'explique en grande partie par son refus de fonctionner selon ces vieilles règles.

Russ MacLellan, le député libéral qui a quitté Ottawa pour succéder à M. Savage après 18 ans au fédéral, était dans l'ombre de David Dingwall, un autre député de Cap Breton. Mais en tant que ministre, M. Dingwall était un frein à l'avancement de M. MacLellan, un homme qui a la réputation d'être solide et honnête mais dépourvu de charisme. Selon un ancien président du Parti libéral, la stratégie électorale du parti était «de ne pas avoir de campagne». Erreur.

Ce refus stratégique fut interprété comme une manifestation de l'arrogance libérale. Et maintenant que la percée néo-démocrate s'est produite en Nouvelle-Écosse, les députés et les organisateurs du parti au Nouveau

Brunswick en ressentent les effets positifs. Dans l'après-McKenna, rien n'est garanti, et pour la première fois les néo-démocrates peuvent se permettre de rêver.

Preston Manning aurait pu expliquer ce revers des forces conservatrices en scandant que ses réformistes étaient absents et, *sotto voce*, que les Maritimes pratiquent un socialisme de quêtes. Mais il a dû affronter des questions plus difficiles cette semaine, après l'élection partielle en Colombie-Britannique. En général, les partielles sont une occasion pour les électeurs d'envoyer un message à frais virés aux gouvernements. La majorité n'étant pas en cause, tout est permis.

Mais lundi soir, dans le fief du Reform, Port Moody-Coquitlam, près de Vancouver, le Parti réformiste a perdu un siège qu'il avait gagné en 1993 et 1997, au profit d'un libéral.

«Ce n'était pas le temps pour le Reform de perdre un siège dans sa propre base, a dit l'ancien député réformiste Stephen Harper. Ceux qui avaient l'intention d'appuyer le Reform observent s'il a une chance de former un gouvernement. Et cette élection indique précisément le contraire.»

En effet, M. Manning a beau dire que le taux de participation était bas et que les gens sont désabusés de la politique fédérale, mais au moment où il parle du besoin de lancer un grand mouvement d'unification des forces antilibérales au Canada anglais, il n'a même pas réussi à préserver l'un de ses propres sièges.

Ainsi, lorsqu'il fait le bilan des forces politiques qui le menacent, Jean Chrétien peut être soulagé sur plusieurs fronts. L'effet Charest a fait en sorte que Lucien Bouchard s'est montré beaucoup plus conciliant que prévu dans le dossier des bourses du millénaire; Preston Manning est affaibli comme adversaire; et les conservateurs sont en quête d'un chef.

Les difficultés politiques à l'horizon, pour lui, viennent de l'est — et de la gauche.

À P R O P O S

... des difficultés scolaires des jeunes Montréalais

Pour l'ensemble de ses commissions scolaires, Montréal, en 1994, se classe sous la moyenne québécoise et à l'avant-dernier rang de toutes les régions pour la réussite aux examens de la fin du secondaire, juste avant le Nord-du-Québec, ce qui témoigne bien des difficultés particulières que connaît l'école montréalaise. On observe des écarts significatifs entre les secteurs de l'île. Les écoles en milieu défavorisé, qui souvent sont aussi celles qui accueillent en grand nombre les nouveaux arrivants, éprouvent plus de difficultés. Le pourcentage d'élèves présentant un retard scolaire y est presque le double de celui des écoles en milieu mieux nanti: 34 % à la dernière année du primaire et 65 % à la première année du secondaire, par rapport à 18 et 35 % respectivement. On fait le même constat pour le taux de diplomation après sept ans de scolarité, un indicateur qui tient compte du retard scolaire et du décrochage. Dans la cohorte d'élèves entrée en première secondaire en 1987, 67 % ont

obtenu le diplôme en 1994, la même proportion que dans l'ensemble du Québec. Le pourcentage de non-diplômés est donc très élevé (33 %), mais il varie énormément d'une commission scolaire à l'autre, soit de 4 à 40 %. Cette situation est aussi associée au statut socioéconomique: presque toutes les écoles fréquentées par des élèves de milieux défavorisés présentent les taux de diplomation les plus faibles. Bref, les jeunes de milieux défavorisés de Montréal souffrent d'un double handicap: ils sont pauvres et peuvent moins compter que d'autres sur ce levier qu'est l'éducation pour s'en sortir. Sur le plan de la santé et du bien-être, il faut appuyer l'école montréalaise, surtout en milieu défavorisé, l'échec scolaire n'étant souvent que le symptôme de problèmes pour les élèves et leurs familles.

Rapport annuel 1998 sur la santé de la population, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

La réforme du système de soins de santé au Québec

Le virage ambulatoire, un bien nécessaire

Jean Rochon ne fait que reprendre les commandes que le précédent gouvernement avait lâchées sous la pression des médecins et des politiques inflationnistes fédérales

PIERRE-ANDRÉ JULIEN
Économiste

En 1987, avec deux collègues, nous avons reçu le mandat du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) d'analyser l'évolution passée du système de santé au Québec afin de faire des projections jusqu'en 2000 (*La Santé et les personnes âgées à l'an 2000*, Québec, MSSS, 1988, trois volumes). En résumé, les principales conclusions montraient clairement que si la santé continuait de reposer sur l'institutionnalisation, comme on le faisait à ce moment, le système deviendrait graduellement ingouvernable. En particulier, on assisterait à une augmentation des coûts de plus de 400 % tout en voyant s'étirer dangereusement les files d'attente. En d'autres mots, pour maintenir l'hôpital au cœur du système de santé, il fallait bâtir au moins 40 nouveaux hôpitaux de 200 lits chacun, sans compter la multiplication rapide des centres de soins de longue durée et d'hébergement pour les personnes âgées. En fait, même si notre analyse était complexe et essayait de tenir compte du plus grand nombre de variables comme la diminution du temps de séjour à l'hôpital et l'arrivée des nouvelles technologies, les projections n'étaient pas très difficiles à faire: en 1986, au Québec, les personnes âgées de 65 ans et plus comptaient pour un peu plus de 8 % de la population alors qu'elles monopolisaient 43 % du système de santé; comme il était facile de prévoir que cette population allait dépasser 12 % en l'an 2000, comme c'est presque le cas déjà, elle finirait rapidement par retenir près de 70 % des soins de santé, laissant à 88 % de la population le reste des lits et des services pour se faire soigner. Pire encore, dans cette population âgée, les personnes de 75 ans et plus comptant pour 1,5 % de la population accaparaient déjà près de 20 % des coûts de la santé; le triplement de leur nombre à l'an 2000 pouvait faire augmenter cette part des coûts de la santé dédiée aux personnes âgées à plus de 80 %. Il devenait donc très urgent de corriger rapidement le cours des choses. Mais cela demandait du courage politique.

Le ministre de la Santé d'alors, Marc-Yvan Côté, voulut prendre le taureau par les cornes notamment en commençant à freiner la croissance des revenus des médecins. Ce fut un tollé de la profession, et le premier ministre Bourassa, ne gouvernant qu'en essayant de minimiser tous les problèmes, lui ordonna de faire marche arrière. On perdit ainsi un temps très précieux, obligeant le ministre actuel, Jean Rochon, à accélérer le pas alors que les finances de l'État sont mal en point.

Dans toute réforme de la santé, il faut tenir compte d'au moins trois éléments: d'abord, l'institutionnalisation est plus ou moins inefficace sauf pour les cas graves; en

suite, le système de paiement à l'acte des médecins favorise la multiplication de ces actes pour créer irrémédiablement l'inflation des coûts de santé; enfin, un système de santé gratuit dans l'esprit du public tend à multiplier l'usage des services, en particulier ceux les plus coûteux puisque «la santé n'a pas de prix».

Dans le premier cas, il faut comprendre que la très grande part de l'allongement de notre espérance de vie s'explique par une amélioration spectaculaire de l'hygiène et des conditions de vie dans les dernières décennies. Les mauvaises conditions de santé des quartiers défavorisés par rapport aux quartiers nantis sont une autre preuve de ce fait. D'ailleurs, comme la prison est une bonne école pour faire des criminels, tous ceux qui ont dû être hospitalisés durant plusieurs jours savent que cotoyer systématiquement des personnes atteintes de toutes sortes de maux empire souvent leur condition. Un grand nombre d'études ont démontré que les malades soignés dans leur milieu naturel recouvraient plus rapidement la santé qu'ailleurs; et cela est vrai aussi pour les personnes âgées qui se maintiennent beaucoup plus longtemps en forme en demeurant chez elles. Cela ne veut pas dire que l'hôpital est inutile, mais plutôt qu'il doit être réservé aux cas graves ou lourds. Ajoutons qu'au point de vue pécuniaire, un malade traité de jour ou à domicile coûte près de 60 % moins cher à la société, ce qui n'est pas à négliger.

Dans le deuxième cas, le besoin pour les médecins de faire tout ce qui est en leur pouvoir avec un grand nombre d'analyses pour être sûr du diagnostic, compte tenu de la peur des poursuites de plus en plus fréquentes; la surspécialisation qui fait en sorte que ces derniers s'en tiennent trop souvent à quelques symptômes plutôt que de remonter aux causes; les stratégies des industries médicales et pharmaceutiques pour vendre leurs médicaments ou leurs instruments les plus sophistiqués; et, disons-le, pour certains, l'appât du gain, créent une pression constante pour que les coûts de la santé augmentent encore plus rapidement que les besoins. La plainte récente des gynécologues pour que l'État augmente leurs maigres salaires (près de 230 000 \$ par année) et paient une partie de leurs primes d'assurance (comme si c'était l'État qui était responsable de cette surprime!) est un autre exemple de ces pressions. Les CLSC ont justement été mis sur pied pour contrer ces tendances avec une politique salariale pour les médecins et un entourage multidisciplinaire pour remonter aux causes de mauvaise santé.



Les malades traités dans leur milieu naturel, notamment à domicile, semblent recouvrer la santé plus rapidement que s'ils étaient soignés ailleurs.

Dans le troisième cas, un certain nombre de citoyens, par manque de responsabilité ou par ignorance, abusent du système. Par exemple, dans les salles d'urgence, à côté de cas sérieux, des infirmières m'ont conté combien de fois elles voyaient arriver des gens pour un peu de fièvre, quelques piqûres de maringouins, une légère insolation, une petite coupure qui n'aurait nécessité qu'un ou deux diachylons, etc. Avant que de nouvelles mesures soient prises, des gens à l'aide sociale recourraient à l'ambulance pour se faire transporter à l'hôpital parce que le prix du taxi n'était pas remboursé. Lorsqu'on discute avec des collègues européens qui jouissent pourtant d'un système de

santé public, ils sont effarés du très grand nombre de recours pour des soins en institutions ici; il est vrai que, pour eux, la nécessité de payer d'abord les soins avant d'être ensuite remboursé à 80 ou à 90 % par l'assurance santé a un effet majeur pour freiner l'usage abusif.

Ainsi, en plus des effets majeurs du vieillissement de la population, multipliant le nombre de personnes en perte d'autonomie partielle ou complète, on se devait de corriger ces trois tendances. Il fallait donc beaucoup de courage, d'abord pour freiner la croissance des revenus des médecins, ensuite fermer des hôpitaux pour libérer des ressources pour les soins à domicile et de jour, et enfin essayer d'éduquer graduellement les citoyens par des conseils en plus des soins dans les CLSC. Mais pour cela, il fallait du temps et de l'argent, ce que le Québec n'a plus.

En effet, le déficit actuel du Québec provient notamment d'au moins deux choses très importantes, soit, premièrement, les politiques inflationnistes du gouvernement fédéral dans les années 70 et 80, notamment lorsque le premier ministre Chrétien était ministre des Finances sous le gouvernement Trudeau. Ces politiques et des directives que plusieurs économistes considèrent comme trop rigides ont amené la Banque du Canada à hausser considérablement les taux d'intérêt pour faire augmenter rapidement la dette québécoise et ainsi les coûts de cette dette et pour amplifier considérablement la récession de 1990-92. Deuxièmement, ces politiques inflationnistes ont amené le même gouvernement fédéral à diminuer de façon draconienne les paiements de transfert aux provinces, augmentant encore plus leurs problèmes budgétaires.

Bref, la réforme de la santé vers ce qu'on appelle le virage ambulatoire est absolument nécessaire si on veut conserver les avantages de ce système. Le ministre Rochon, quels que soient ses autres défauts, est le premier à avoir ce courage. On voudrait bien, toutefois, qu'il prenne plus de temps et consacre plus d'argent pour cette importante réforme. Mais ce temps a été grugé par la négligence de l'ancien gouvernement, et l'argent est devenu rare à cause des mauvaises politiques du gouvernement fédéral.

Les journalistes comme Lysiane Gagnon ou ceux du Point à Radio-Canada (dans l'émission du 16 mars, on affirmait même que sans augmentation importante des primes, les médecins ne pouvaient plus faire des visites à domicile «pour pouvoir survivre») peuvent bien continuer à faire de la démagogie, mais le système de santé est trop important pour qu'on ne le sauve pas en prenant les mesures nécessaires.

La vente d'assurances par les institutions bancaires

Un cheval de Troie pour les banques

Pour résister aux assauts des institutions financières étrangères, il faudra élaborer un cadre réglementaire pour assurer l'égalité des chances là où la partie se jouera: la vente directe d'assurance vie individuelle

YVES MILLETTE

Vice-président principal aux affaires québécoises
de l'Association canadienne des compagnies
d'assurances de personnes

Nous avons pris connaissance avec intérêt de l'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon intitulé «La réforme Desjardins» (*Le Devoir*, le 18 mars 1998, page A X) dans lequel est posée la question suivante: «Doit-on résister au mouvement [de la mondialisation des marchés], au risque d'être écrasés, ou plonger avant les autres, au risque de se noyer?»

On pouvait y lire que «ce n'est pas la politique du gouvernement du Québec qui forcera la main à Ottawa, mais la puissance du mouvement qui a cours à travers le monde [...] Faut-il être assez puissants pour stopper le char d'assaut en marche, il faudrait bien, de toute façon, un jour ou l'autre, chercher les moyens de tirer le meilleur parti pour nous-mêmes des changements qui sont en cours. [C'est] ce que prétend faire le projet de loi 188.»

Stopper le char d'assaut en marche

Il n'est pas question de stopper le char d'assaut en marche. D'ailleurs, les compagnies d'assurances de personnes, qui tirent de leurs revenus, obtiennent des résultats remarquables dans plus de 20 pays. Les institutions de dépôt et, notamment, les caisses d'épargne et de crédit n'atteignent pas de telles performances. Dans un marché aussi restreint que le nôtre, elles devront tôt ou tard s'ouvrir aux défis de l'internationalisation, avec l'aide du projet de loi 188 au besoin.

Mais gonfler leur marché interne par la vente d'assurance vie individuelle n'en fera pas des institutions de taille internationale, en mesure de résister aux assauts des institutions étrangères. En effet, à la fin de 1996, les primes en assurance vie individuelle au Québec totalisaient 1,9 milliard de dollars alors que les activités de cueillette de l'épargne personnelle représentaient 312,4 milliards de dollars.

La mondialisation est un faux argument. Tout au plus, la concurrence sera réduite au détriment du consommateur, des milliers d'emplois seront mis en péril et la protection de la vie privée sera inutilement remise en cause.

La concurrence en région

Il ne faut pas croire que les institutions étrangères investissent systématiquement dans toutes les régions et tous les créneaux de marché du Québec. On ne peut pas prétendre qu'une grande banque japonaise ciblera sous peu les dépôts des consommateurs de l'Abitibi grâce à l'Internet; ce n'est pas demain non plus qu'une grande banque américaine assurera le financement des PME à Chicoutimi alors qu'aujourd'hui même, la Banque Royale n'a même pas de succursale à Verchères...

Pourtant, les compagnies d'assurances de personnes offrent présentement des produits et des services financiers à travers tout le Québec par l'entremise de plus de 1200 agences ou cabinets indépendants, répartis sur le territoire selon la population (voir le tableau ci-contre).

Grâce au réseau de distribution que nous procure notre produit de base, l'assurance vie individuelle, nous offrons une gamme de produits et services financiers que les banques et

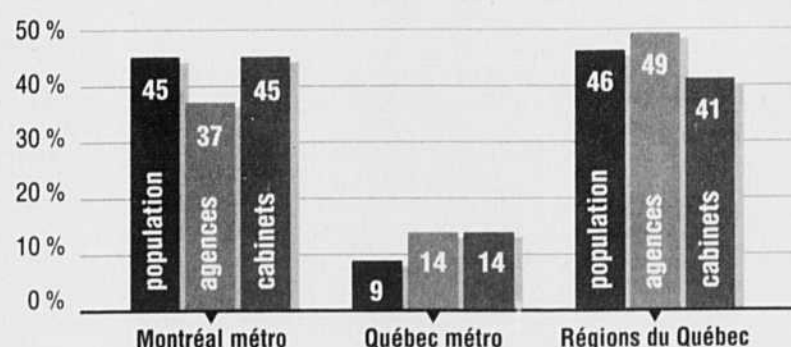
les caisses offrent également en succursale: des contrats de capitalisation (REER, FERR), des rentes certaines et toute une longue liste d'assurances (assurance voyage, assurance vie et invalidité pour les hypothèques et pour les prêts automobiles ou personnels, assurance vie des épargnants, assurance contre la perte d'emploi). Nous offrons de plus des rentes viagères et des régimes d'assurance santé pour compléter les régimes d'État. Toutefois, nous n'avons pas le droit d'ouvrir des comptes de dépôt, ni de consentir des dépôts à terme, pas plus que nous avons le droit d'ouvrir des comptes-chèques. Nous n'avons même pas accès au système canadien des paiements pour concurrencer les caisses et les banques sur un pied d'égalité en cette ère de paiements électroniques.

Même si nous obtenons de tels pouvoirs, nous ne serions pas une menace. Avec plus de cinq millions de membres et un actif global de plus de 70 milliards de dollars, le Mouvement Desjardins occupe déjà au Québec, à lui seul, une position privilégiée dans plusieurs de ces créneaux de marché.

Le modèle de décloisonnement des institutions finan-

LA VENTE D'ASSURANCES AU QUÉBEC

Voici une comparaison entre la population et le nombre d'agences et de cabinets indépendants qui vendent de l'assurance de personnes au Québec. Les chiffres expriment le pourcentage par région sur l'ensemble du Québec.



Sources: Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, Conseil des assurances de personnes du Québec, gouvernement du Québec

cières, adopté par Québec en 1984 et repris par le gouvernement fédéral en 1992, basé sur les filiales dédiées et l'interdiction du double emploi (dépôt-crédit-assurance) en succursale, a déjà permis au Mouvement Desjardins d'atteindre une part respectable du marché, soit environ 20 % des primes en assurances de personnes.

En effet, le Mouvement Desjardins possède déjà une filiale (Assurance vie Desjardins-Laurentienne) qui manufacture les produits d'assurance qui sont autorisés en succursale en plus de détenir un réseau d'agences et de cabinets indépendants.

Lui permettre la vente d'assurance vie dans ses caisses en fera un cheval de Troie pour les banques canadiennes, lesquelles ne réussissent pas à obtenir du gouvernement fédéral le droit de vendre de l'assurance vie en succursale. Cela minera aussi la concurrence en région où l'assurance vie individuelle est le produit sur lequel les compagnies d'assurances de personnes peuvent asseoir leur présence. Rien de plus.

La protection de la vie privée

Le modèle de la filiale dédiée permet de servir le consommateur québécois tant à l'intérieur du Mouvement Desjardins que dans les agences ou les cabinets indépendants, et ce, tout en protégeant la vie privée. En ef-

fet, les institutions de dépôt possèdent une quantité impressionnante de renseignements sur nos vies privées. Si elles deviennent aussi des assureurs, les institutions de dépôt sauront tout de notre état de santé et celui des membres de notre famille.

Le croisement de toutes ces données, comme le propose le projet de loi 188, risque de placer les consommateurs dans une position totalement inacceptable et contre laquelle ils n'auront que peu de contrôle véritable. Même si le projet de loi 188 interdit ce genre de croisement, le Protecteur du citoyen a affirmé, dans son mémoire présenté à la commission parlementaire qui a étudié le projet de loi, que le projet ne répond pas aux inquiétudes naturelles soulevées par la concentration des renseignements dans une même institution. A cet égard, les dispositions du projet de loi lui apparaissent nettement insuffisantes.

Par ailleurs, tant et aussi longtemps que les institutions de dépôt ne distribueraient pas d'assurance vie individuelle, ces données n'étaient pas «stratégiques» en matière de compétition.

Avec le projet de loi 188, il en irait tout autrement puisque l'institution de dépôt connaîtra la compagnie à laquelle son client paie des primes.

Tirer le meilleur parti

Nous ne croyons pas que la vente d'assurance vie individuelle dans les caisses contribuera à faire du Mouvement Desjardins une institution financière de taille internationale qui résistera mieux aux assauts des institutions financières étrangères; le volume des primes par rapport aux activités de cueillette de l'épargne personnelle est négligeable. Mais les consommateurs et les régions en souffriront.

Pour résister aux assauts des institutions financières étrangères, il faut élaborer un cadre réglementaire pour assurer l'égalité des chances là où la partie se jouera: la vente directe. En effet, les institutions financières étrangères ne viendront pas s'établir physiquement chez nous, elles voudront faire affaires à partir de chez elles; c'est d'ailleurs cette voie que l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) veut ouvrir.

Or le projet de loi 188 ne contient rien à ce sujet; en déposant son projet, le ministre annonçait la création d'un comité pour le conseiller sur la vente directe. On doit donc attendre le rapport du comité sur la vente directe pour continuer la discussion sur le projet de loi 188.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapière (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Aharie (secrétaire à la rédaction); Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis d'action); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commiss). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (membres et un actif global de plus de 70 milliards de dollars, le Mouvement Desjardins occupe déjà au Québec, à lui seul, une position privilégiée dans plusieurs de ces créneaux de marché. Le modèle de décloisonnement des institutions finan-

LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

POLLUTION

SUITE DE LA PAGE 1

En sus de ces effets économiques qualifiés de «majeurs», le rapport consacré aux problèmes de santé conclut qu'il y a des «preuves substantielles quant à l'existence d'un lien entre la pollution de l'air ambiant par les particules polluantes et la mortalité cardiorespiratoire: de tels effets sont constatés à des concentrations dans l'air ambiant qui sont en deçà des objectifs canadiens sur la qualité de l'air ambiant».

Le rapport ajoute que, chez les humains, les «taux de mortalité augmentent avec les niveaux de matières particulaires, souvent dans une relation linéaire parallèle, sans seuil limite particulier», ce qui implique que le danger dépend moins des concentrations que de la sensibilité, par définition incontrôlable, des publics exposés. On parle ici des personnes âgées et des enfants aux prises avec des problèmes respiratoires.

Les chercheurs ont par ailleurs découvert que les particules de poussière les plus fines, pour ne pas dire microscopiques, pourraient bien expliquer les dommages causés aux systèmes respiratoires, ce que la médecine n'arrivait pas à expliquer jusqu'ici. Ces particules de l'ordre du micron pourraient agir comme accélérateur, sinon comme déclencheur de problèmes respiratoires majeurs et d'arrêts cardiaques que l'on associe actuellement aux épisodes intenses de pollution urbaine.

Ce rapport scientifique est d'une rare franchise quant à l'absence de volonté politique du gouvernement fédéral et de certaines provinces d'investir les sommes nécessaires au contrôle de la pollution acide transfrontalière.

«Il est clair, écrivent les chercheurs, que ceci est le dernier bilan du genre. Même terminer une simple mise à jour du Bulletin sur l'état de l'environnement au chapitre des tendances en matière d'acidification des eaux est maintenant impossible parce qu'un trop grand nombre de stations d'échantillonnage ont été fermées.»

Un bon exemple est celui du Québec dont le réseau de collecteurs est tombé à 31 stations alors qu'il en comptait plus d'une centaine.

Pourtant, ajoute le rapport, «il n'y a aucun doute qu'il faut de nouveaux contrôles des émissions pour réduire les excédents critiques des charges actuelles. Il est tout aussi important de maintenir un suivi scientifique efficace des milieux aquatiques touchés et des programmes de recherche susceptibles de fournir un cadre d'analyse fiable des contrôles gouvernementaux en place, si on veut avoir en main des données scientifiques valables dans les prochaines négociations internationales sur de nouveaux contrôles». En clair, si on n'investit pas maintenant dans la connaissance, on se condamne à de nouveaux pourparlers stériles comme ceux des années 80.

A l'heure actuelle, conclut le rapport fédéral, les objectifs de réduction convenus par les deux pays (20 kilos par hectare par an) n'arrivent pas à protéger les écosystèmes forestiers et aquatiques sensibles, même si on était convaincu du contraire au début des années 90.

Au Québec, les atteintes notées sur les feuilles des érables à sucre révèlent un important déséquilibre dans la chimie des sols. L'acidité élevée enraye en plus le mécanisme de transformation microbienne qui produit l'humus nourrissant. Ces carences dans la diète des arbres a fortement accentué l'impact des blessures profondes causées par le dégel prématuré de février 1981, si long que la montée de sève avait démarré quand les arbres ont gelé à se fendre.

Ce déséquilibre chimique associé à une plus faible production d'humus explique ultimement la baisse de productivité des forêts, un phénomène déjà inscrit de façon indélébile dans les anneaux des arbres des régions sous le vent des sources d'émissions polluantes.

Au Nouveau-Brunswick, les forêts sont pour leur part fortement touchées par les brouillards acides alors que, dans les montagnes du nord-est des États-Unis, ce sont les forêts en altitude, où les arbres ont en somme la tête dans les nuages... acides.

Ces phénomènes sont aggravés, ajoute le rapport, par le smog, généralement d'origine urbaine. Les oxydes d'azote émis par les voitures et les centrales thermiques sont transformés en ozone sous l'action des rayons du Soleil et de la chaleur.

Les morsures de l'ozone — un contaminant au niveau du sol mais qui est par contre le bienvenu dans la stratosphère où il agit comme filtre contre les ultraviolets — aggravent l'état précaire des forêts. On a une idée de cet impact quand on sait qu'un nombre croissant de municipalités utilisent l'ozone pour stériliser leurs eaux usées à la sortie des usines d'épuration...

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0838. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Dernier arrêt



WIN MCNAMEE REUTERS

LE REJET de la poursuite de Paula Jones, qui accusait le président américain Bill Clinton d'agression sexuelle, a complètement éclipsé les événements de la tournée de celui-ci au Sénégal, dont sa rencontre avec la famille Sow au village de Dal Diam, près de Dakar. La tournée sénégalaise du président Clinton est la dernière étape de sa visite sur le continent africain

CLINTON

La juge Wright estime que Paula Jones a échoué à prouver qu'elle avait un cas suffisamment sérieux pour être soumis à un jury populaire

SUITE DE LA PAGE 1

au moins pour certaines des accusations portées par Paula Jones, 31 ans. Maintenant, l'affaire Monica Lewinsky constitue le dernier dossier juridique lié aux affaires politico-sexuelles impliquant le président Bill Clinton et susceptible de l'embarasser. D'ailleurs, le procureur indépendant Kenneth Starr a fait savoir hier que ce revirement de situation n'aura «pas d'effet» sur ses enquêtes.

Poisson d'avril?

Pour la juge fédérale Susan Webber Wright, Paula Jones, une ancienne employée de l'Arkansas, «avait échoué à prouver qu'elle avait un cas suffisamment sérieux pour être soumis à un jury» populaire. Elle a rejeté tant les arguments de traumatisme — Paula Jones, 31 ans, n'ayant jamais, a-t-elle souligné, pris un jour de congé ou consulté un médecin — que ceux de mesures de rétorsion professionnelle après que Mme Jones eut refusé les avances de Bill Clinton.

Le porte-parole du président Clinton, l'avocat Michael McCurry, montrant un soulagement évident, a affirmé que celui-ci était «satisfait» du jugement. M. Clinton a été informé de la nouvelle par son avocat Robert Bennett dans la capitale sénégalaise où il effectuait une visite.

«Il lui a demandé s'il s'agissait d'un poisson d'avril», a affirmé M. McCurry.

«C'est clairement la bonne décision», a estimé de son côté l'avocat du président Clinton, Robert Bennett. Le juge «a été fidèle au droit, fidèle aux faits, et son jugement parle de lui-même», a-t-il ajouté.

«C'est un jour formidable», a déclaré pour sa part un autre avocat de M. Clinton, Jim Kennedy.

Des avances déplacées

Dans le cadre des préparatifs du procès, les avocats de Paula Jones avaient disséqué la vie sexuelle du président, traquant ses moindres frasques extraconjugales. Ils avaient cherché à prouver par tous les moyens qu'il était

coutumier des avances déplacées et des promotions «canapé», voire des manipulations de témoins.

Selon ses dires, elle avait porté plainte en 1994 pour laver son honneur, blessée par un article où un ancien garde du corps de Clinton affirmait qu'une certaine Paula avait en 1991 passé une demi-heure avec M. Clinton dans une chambre d'hôtel et s'était ensuite vantée de pouvoir en devenir la petite amie.

Sa plainte racontait une tout autre histoire: celle d'un gouverneur faisant venir une jeune réceptionniste, employée par l'État de l'Arkansas, dans une chambre d'hôtel de Little Rock (Arkansas), lui faisant un rapide compliment, puis baissant son pantalon pour lui demander une faveur qu'elle refuse. «Vous êtes intelligente, que cela reste entre nous», lui aurait alors dit le gouverneur Clinton, selon la plainte.

Paula Jones était allée l'an dernier jusqu'à la Cour suprême pour obtenir que soit jugé le président américain durant son mandat. Elle avait obtenu gain de cause. Les avocats de M. Clinton avaient toutefois demandé en mi-février à la juge Webber Wright de débouter Paula Jones, et la décision du magistrat est pour eux une victoire complète.

Cette décision semble clore une bataille judiciaire où les adversaires ne s'étaient épargné aucun coup bas, orchestrant des fuites médiatiques de plus en plus douteuses, sans respect pour l'interdiction qui leur avait été faite par la juge de ne pas parler à la presse.

C'est à la faveur des préparatifs du procès que les avocats de Paula Jones avaient «sorti» les affaires Monica Lewinsky, puis Kathleen Willey et Elizabeth Ward, des affaires qui, selon plusieurs experts, ont grandement nui à la réputation de M. Clinton.

Si Paula Jones n'a pas réussi à traîner en justice le président américain, plusieurs experts soulignent tout de même que toute cette affaire aura profondément changé la perception qu'ont les Américains de Bill Clinton: une bonne partie des Américains le considèrent toujours comme un bon président... mais comme un homme privé à la moralité plus que douteuse.

EXPOS

Brochu est optimiste

SUITE DE LA PAGE 1

quête d'un eldorado au centre-ville, ou on pliera bagage pour de bon, et c'est en Virginie, en Caroline du Nord ou ailleurs aux États qu'on applaudira les Z'Amours rebaptisés à compter de 1999.

Pour Alou, pas de sentiments particuliers à l'idée d'amorcer un possible dernier calendrier à Montréal. Mais «des sentiments tout court, bien sûr. Je suis humain, nous le sommes tous, et j'attends avec intérêt de voir ce qui va se passer. Mais mon travail, et celui des instructeurs, consistera à faire en sorte que la situation n'affecte pas le rendement de l'équipe».

La «situation» en question renvoie évidemment à un déménagement éventuel annoncé au beau milieu d'une saison, mais aussi à d'autres «distractions», à commencer par l'enlèvement de la toile du Stade à la mi-mai, qui amènera les Expos à jouer les trois quarts de leurs matchs locaux à ciel ouvert. A propos de déménagement, Alou se souvient de son séjour avec les Braves de Milwaukee, partis pour Atlanta en 1966. «Ç'avait été très dur, dit-il de sa voix éternellement posée. Et nous étions tous des vétérans. Imaginez l'effet sur les jeunes.»

«Dans la bonne direction»

Pour Claude Brochu, copropriétaire et président des Expos, pas question d'envisager quelque dénouement négatif que ce soit. Encore hier, il maintenait que rien n'était gagné, mais que les choses allaient «dans la bonne direction» et que le groupe de la dernière chance, mené par Serge Savard, Jean Coutu et Red Wilson, avait «de bonnes chances de réussir». «Si je pensais que nous allons échouer, je ne travaillerais pas là-dessus», a-t-il répété, comme il le fait à l'intention des sceptiques et des indécis depuis des mois.

Mais en attendant, pas grand-chose à se mettre sous la dent. Le dernier déstagement salarial a chassé de Montréal cinq joueurs réguliers, dont le gagnant du trophée Cy Young, Pedro Martínez, et le deuxième-but étoile Mike Lansing. Il reste bien quelques bons jeunes qui n'ont pas assez d'ancienneté pour être admissibles à l'autonomie ou à l'arbitrage, ou qui ont conclu des ententes avec le club — Mark Grudzielanek, Rondell White, Vladimir Guerrero, Chris Widger, Carlos Perez, Ugueth Urbina —, et d'autres qu'on a entraperçus l'an dernier: Brad Fuller, Jose Vidro, Ryan McGuire. Mais dans l'ensemble, il faudra s'acheter un programme pour s'y retrouver, comme on dit.

Nouveaux visages

Ainsi en est-il des Javier Vazquez, Shayne Bennett, Da-Rond Stovall, Carl Pavano, Derrick May, Troy Moore. C'est autour de ceux-là, plus de quelques-uns qui se retrouvent au niveau AAA à Ottawa, que se dessinera s'il y a lieu l'avenir radieux, l'avenir dont les Expos répètent à qui veut l'entendre qu'ils ne travaillent que pour lui, l'avenir radieux mais à combien lointain.

Lointain? Si tout n'était que question d'argent et d'âge, on n'en verrait pas le bout. Avec une masse salariale de neuf millions de dollars américains, les Expos occupent de loin le dernier rang des ligues majeures. Seize de leurs 25 joueurs n'ont pas deux années complètes d'expérience dans les grandes ligues. Et leur formation de 36 joueurs du camp d'entraînement comptait moins d'expérience dans les majeures (26 ans, 28 jours) que le duo de frappeurs de choix des Orioles de Baltimore composé de Joe Carter et Harold Baines!

Malgré tout, Claude Brochu affirme qu'on ne s'ennuiera pas pour autant au Stade cet été — d'ailleurs, note-t-il, en ajoutant espérer accueillir 1,5 million de spectateurs comme en 1997, l'absence de toit pourrait favoriser une hausse des assistances, ainsi que le veut la logique du stade au centre-ville. «Nous avons une équipe jeune, qui sera divertissante. Il y aura des hauts et des bas, comme en ont toutes les jeunes équipes, mais les gens qui aiment le baseball ne seront pas trop souvent déçus», prédit-il, se disant d'avance satisfait d'un rendement autour de .500.

Car on ne sait jamais. Il y a eu les Pirates de l'an dernier. Les Expos eux-mêmes ont déculotté maints experts par le passé. Et si ça ne fonctionne pas en 1998, faut-il ressortir 1976, année de la «phase II» bouclée avec un dossier de 55-107, où on était sans le savoir à trois ans à peine de former une puissance des majeures? Alors, 2007?

En outre, on peut toujours se consoler en regardant ailleurs: plusieurs placent les Expos au troisième rang de la division Est, devant les pathétiques Phillies de Philadelphie et les... Marlins de la Floride, champions en titre de la Série mondiale, qui ont fait l'objet d'un démantèlement en règle de la part du propriétaire Wayne Huizenga au cours de la morte saison.

MONTREAL

Bourque se montre satisfait des états financiers

BILAN FINANCIER DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Voici l'évolution du bilan financier de la Ville de Montréal durant les quatre dernières années, en millions de dollars.

	1994	1995	1996	1997
Revenus	2 028,1	2 030,0	1 943,2	1 932,4
Dépenses	1 983,2	2 035,0	1 950,9	1 974,9
Résultat	44,9	-4,9	-7,7	-42,4
Réserves utilisées	-2,3	38,6	39,7	51,6
Résultat final — Surplus	42,6	33,7	31,9	9,2
État des réserves	101,9	97,7	82,5	48,6

Source: Rapport financier annuel 1997, Ville de Montréal

côté des recettes. Ainsi, Montréal a empoché 12 millions de moins de taxes foncières que prévu. De la même façon, les contraventions devaient rapporter 21 millions de plus. Le gouvernement du Québec a versé 17,3 millions de plus que ce à quoi s'attendait la Ville.

Un hiver coûteux

Pour ce qui est des dépenses, ce sont les importantes chutes de neige au cours de l'hiver 1997 qui ont créé une forte pression sur les finances. Plutôt que de coûter 50,9 millions, le déneigement a nécessité un débours de 82,5 millions.

Outre le fonds général, Montréal a quatre fonds d'entreprises et un fonds de

services internes. Tous, sauf le fond des conduits souterrains, ont un déficit technique. Pourtant, les fonds d'entreprises sont des activités isolées de l'ensemble des services municipaux parce qu'ils peuvent générer des revenus.

Le Fonds des équipements scientifiques, qui regroupe l'Insectarium, le Jardin botanique, le Planétarium et le Biodôme, remporte la palme du plus grand déficit, soit 23,8 millions. Pour combler le trou, la Ville puise à même le fonds général les fonds nécessaires. L'année 1997 représente toutefois une amélioration comparativement à 1996 où les dépenses étaient plus élevées de 27,5 millions que les recettes.